

AUJOURD'HUI



MORT D'UN

« SEX-SYMBOL »

Rita Hayworth, sex-symbol des années cinquante, est morte à 68 ans. Ci-haut, dans *La Dame de Shanghai* d'Orson Welles, en 1947. Page A-12



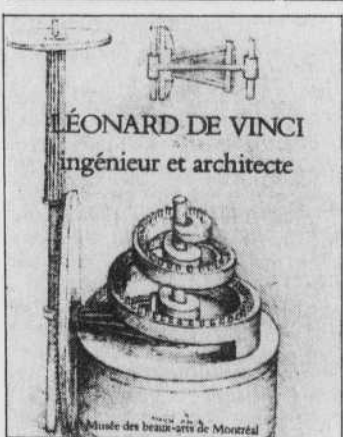
PAQUETTE POUR RESTER JEUNE

Vieux routier de la radio, animateur toujours jeune de la télévision, Pierre Paquette célèbre la semaine prochaine la 400e émission du « Temps de Vivre » à Radio-Canada. Page C-1

PLUS BRILLANTE QUE JAMAIS

A la veille de se produire dans « La Veuve Joyeuse », à Montréal, Karen Kane, danseuse du Ballet National, raconte sa carrière à Mathieu Albert. Dans notre cahier du samedi. Page C-1

LE PLAISIR des lectures



LÉONARD DE VINCI

De Wallace à Freud, Claire Gravel propose sept lectures captivantes pour mieux apprécier votre prochaine visite au Musée des Beaux-Arts de Montréal. Aussi, Angèle Dagenais parcourt le très beau catalogue de l'exposition. Pages C-11 et D-1

PLANIFIER UN EMPIRE

Le Groupe La Laurentienne connaît une croissance spectaculaire. Jacques A. Drouin, chef des opérations du Groupe, joue un rôle prépondérant dans l'application du plan de développement de cet empire québécois. Page B-2

AVIS A NOS LECTEURS

Lundi, fête de Dollard ou de la Reine, faites votre choix, LE DEVOIR ne sera pas publié. De retour, mardi matin.

Le contrat de la Défense pour l'enseignement du français

Les entreprises québécoises ignorées

MICHEL VASTEL

OTTAWA — La distribution des contrats fédéraux de recherche est une véritable loterie à laquelle les entreprises québécoises n'ont même pas la chance de participer.

Une enquête du DEVOIR a permis d'établir que les ministères de la Défense nationale et des Approvision-

nements et Services ont systématiquement ignoré une soixantaine d'entreprises québécoises spécialisées dans le développement de logiciels éducatifs pour finalement attribuer un contrat d'enseignement du français à une entreprise de Toronto sans expérience.

Depuis que LE DEVOIR révélait lundi dernier qu'un contrat de \$ 715, 076 pour la mise au point d'un sys-

tème d'enseignement du français par micro-ordinateur a été attribué à Hoss Defence Systems de Toronto, plusieurs entreprises québécoises ont protesté. Le ministère des Approvisionnements et Services prétendait en effet que les fabricants québécois n'avaient montré aucun intérêt pour le projet. Or, tel n'est manifestement pas le cas.

Pour ce contrat, l'un des plus im-

portants attribués l'an dernier par la Défense nationale, les éventuels soumissionnaires ont été sélectionnés sur une liste de fournisseurs enregistrés au ministère des Approvisionnements et Services. Cette sélection se fait à partir de critères fournis par le ministère de la Défense nationale mais, malgré plusieurs requêtes officielles, il a été impossible au DEVOIR de les obtenir.

Sur les dix-sept entreprises ainsi présélectionnées, six étaient québécoises mais deux seulement sont reconnues pour avoir quelconque expertise dans le logiciel éducatif, une seule d'ailleurs appartient au Conseil de l'industrie électronique québécoise (CIEQ). Contrairement à ce qu'affirme le ministère, les deux entreprises ayant une connaissance du do-

Voir page A-12 : Entreprises

Tout en respectant l'« objectif » du programme dont il se retirerait conformément à l'accord des onze

Québec veut dépenser l'argent selon son normes

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Québec et Ottawa ne s'entendent pas sur le sens à donner à l'entente de principe du lac Meech sur un point capital: le pouvoir de dépenser.

Ce que des collaborateurs minis-

tériels avaient laissé entendre jeudi, tel que relaté dans LE DEVOIR d'hier, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes l'a confirmé, hier, en conférence de presse. La perception de ce que sont les objectifs nationaux, dont il est question dans l'accord des onze premiers ministres, n'est pas la

même à Québec qu'à Ottawa.

M. Gil Rémillard confie que c'est à l'insistance même du premier ministre Bourassa que le terme objectifs a été préféré à celui de normes ou de critères, réservés non pas à Ottawa mais aux provinces. Selon lui, la lettre et l'esprit du consensus dégagé au lac Meech laissent une grande marge de manoeuvre aux provinces, contrairement à l'interprétation du sénateur Lowell Murray, du premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, et du procureur général de l'Ontario, M. Ian Scott qui, à son avis, ne respecte pas l'esprit du lac Meech.

De fait, M. Murray a causé les plus vives interrogations au Québec en disant qu'Ottawa pourrait toujours subventionner les institutions, même si une province se retirait d'un programme à frais partagés. Il n'en est pas question, répliqua sèchement M.

Voir page A-12 : Québec



Photo AP

Les cagouleurs du Colonel

Des soldats masqués du nouveau gouvernement des îles Fidji gardaient le Parlement, hier. Nos informations, page A-5

La pétrochimie québécoise marche encore sur des oeufs

CLAUDE TURCOTTE

L'avenir de la pétrochimie au Québec est une fois de plus très sérieusement menacé par le virage à 180 degrés de Interprovincial Pipeline Ltd (IPL), qui d'une façon totalement irrégulière a fait des représentations à l'Office national de l'énergie (ONE) à l'effet que le transport de liquides de gaz naturel dans le pipeline Sarnia-Montréal pourrait être non sécuritaire.

Après avoir appuyé, pendant toute la durée des audiences de l'ONE sur la tarification et même avant, la position du Québec et de Soligaz, ce consortium formé par Soquip, Gaz Métro, SNC et Alberta Natural Gas pour alimenter Montréal en liquides de gaz naturel (LGN), IPL a le 14 avril dernier envoyé à l'ONE un document d'une page dans lequel elle déclare qu'il serait non sécuritaire de transporter des LGN dans le pipeline Sarnia-Montréal.

Deux jours plus tard, l'ONE répond à IPL en lui demandant

cette étonnante question: voulez-vous maintenir les audiences sur la tarification ou oublier le cas? Réponse de IPL: poursui-



John Ciacchia: étonné...

vez les audiences, mais ne parlez pas du projet de Soligaz. L'ONE a transmis une copie du document et fait part des échanges. Voir page A-12 : Pétrochimie

Pour les juges de nomination provinciale

Brazeau pour la parité salariale avec l'Ontario

MICHEL C. AUGER

Les juges de nomination provinciale devraient obtenir la parité avec les juges des cours de district d'Ontario d'ici le 1er juillet 1988 et les Cours provinciales et des sessions de la paix ainsi que le Tribunal de la jeunesse devraient être fusionnés.

C'est ce que recommande le rapport final du Comité sur la révision de la Loi sur les tribunaux judiciaires, présidé par l'ancien sous-ministre de la justice Claude Brazeau, qui

a été remis, jeudi, au ministre Herbert Marx et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Le Comité Brazeau recommande également un programme quinquennal de réduction du nombre de juges de nomination provinciale, qui consisterait à des mises à la retraite anticipée et à la réduction graduelle du nombre de nouvelles nominations.

En plus de son président Claude Brazeau, aujourd'hui vice-président de la Commission de police du Québec, le comité comptait quatre mem-

Voir page A-12 : Brazeau

Cannes 87

Lady Di sur la Croisette

FRANCINE LAURENDEAU

CANNES — Le mistral soufflait toujours sur Cannes qui accueillait, hier, leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles. Le couple a assisté, dans le grand auditorium Lumière, à la projection de gala du film de Lindsay Anderson, *The Whales of August*, avant un dîner donné en l'honneur du comédien britannique Sir Alec Guinness. Charles et Diana sont des invités très simples, selon les porte-paroles du pavillon britannique: ils n'arrivent qu'accompagnés d'un attaché de presse, de trois policiers, d'une dame d'honneur et d'un écuyer...

En cette journée très british, le film anglais est une coproduction tournée aux États-Unis avec ces monstres sacrés du cinéma américain que sont Bette Davis et Lillian Gish. Depuis plus de 60 ans, deux sœurs passent leur été dans une île du Maine. Le passage des baleines marque la fin de la belle saison. Sarah (Lillian Gish) est optimiste et romantique, Libby (Bette Davis) « vieillit mal ». La présence d'un aimable voisin (Vincent Price) et d'une amie perspicace (Ann Sothorn) ne fera qu'exacerber l'amertume de Libby. On ne verra pas de baleines cet été-là...

Écrit par David Berry d'après sa pièce, le film prend son temps, fasciné qu'est le réalisateur par sa distribution. Même si, née en 1896, Lillian Gish, de beaucoup l'aînée de ce quatuor, est celle qui semble avoir le moins subi des ans l'irréparable outrage, j'ai

Voir page A-12 : Cannes

Francine Lalonde au DEVOIR

Des militants plus autonomes vis-à-vis les parlementaires

PIERRE O'NEILL

Pour ressusciter et préparer la deuxième révolution tranquille, le Parti québécois doit savoir offrir un nouveau projet collectif mobilisateur et marquer d'une plus grande autonomie les rapports entre l'aile militante et l'aile parlementaire.

Candidate à la vice-présidence du parti, l'ex-ministre Francine Lalonde croit qu'il importe de clarifier les rôles des deux instances et s'engage à favoriser « l'éclosion » de cette autonomie entre l'exécutif national du parti et le caucus des députés.

L'expérience du pouvoir ayant démontré que le gouvernement a ten-

dance à opposer ses contraintes aux hypothèses de solutions et aux projets mis de l'avant par le parti, Mme Lalonde estime que c'est le temps ou jamais dans l'opposition, de prévoir cette situation et de donner maintenant à l'aile militante, les moyens structurels d'affirmer demain son autonomie. Si elle est élue à la vice-présidence, Mme Lalonde proposera des amendements aux statuts et une réforme des structures, faisant en sorte que dans l'avenir, le poste de président du parti soit dissocié de la fonction de chef parlementaire.

C'est dans le cadre d'une entrevue au DEVOIR, que Francine Lalonde a dessiné les lignes de force du pro-

Voir page A-12 : Lalonde



Photo Louise Lemieux

Francine Lalonde: le PQ doit retrouver son âme.



Jean-Marie Poupart

BEAUX DRAPS

« Je vous invite à lire ce livre singulier, d'un maître de l'humour noir, très drôle, cynique, mordant mais surtout très tendre. » (Suzanne Giguère, *Les belles heures*)

472 pages — 19,95\$



BORÉAL

Bouchard écarte le rapport Forget

Il n'y aura pas de réforme de l'assurance-chômage

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Il n'y aura pas de réforme du régime canadien d'assurance-chômage.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, a écarté du revers de la main hier le rapport Forget, qui réclamait des coupures dans le programme, et le rapport d'un comité parlementaire qui recommandait de l'étendre.

« Nous avons conclu que la structure actuelle du régime d'assurance-chômage représente la meilleure façon de concilier les opinions divergentes des parties intéressées », a déclaré le ministre Bouchard en Chambre, hier.

Le ministre a toutefois annoncé des mesures administratives visant à améliorer le service aux assurés et à lutter contre les abus.

Les partis de l'opposition, les chômeurs et les PME ont été unanimes à dénoncer le fait qu'après avoir dépensé \$8 millions et avoir étudié quatre rapports, le gouvernement ait choisi le statu quo.

La Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, présidée par l'ancien ministre libéral Claude Forget, a proposé en décembre dernier de couper \$3 milliards au régime, d'éliminer les avantages conférés aux chômeurs des régions où sévit un fort taux de chômage et aux travailleurs saisonniers, et de baser le montant des prestations sur le revenu gagné au cours des 52 semaines précédentes.

Un comité parlementaire a étudié le rapport Forget et a rejeté ses recommandations les plus contestées, dans un rapport déposé en mars.

Le comité a fait ses propres propositions, qui auraient entraîné des déboursés supplémentaires de \$180 millions par année, en raison notamment d'avantages accrus pour les travailleurs à temps partiel et les congés de maternité et le calcul du montant des prestations sur la base du revenu gagné au cours de 10 semaines.

M. Bouchard a rejeté l'idée d'élargir et d'augmenter les prestations d'assurance-chômage.

« Non seulement le régime coûterait-il alors plus cher, entraînant ainsi une augmentation des cotisations payées par tous les Canadiens, mais il pourrait également avoir l'effet de décourager la recherche d'un emploi », a-t-il déclaré.

Il a ajouté qu'il rejetait de même la réduction des prestations, parce que cela « ferait du tort à des individus sans reproche et endommagerait l'économie de certaines régions du pays ».

« Nous avons un bon système, a-t-il dit. Toute correction créerait des problèmes plus fondamentaux que ceux qu'elle réglerait ».

M. Bouchard a déclaré que le gouvernement, au lieu de réduire l'assurance-chômage, chercherait plutôt à réduire le besoin d'y recourir grâce à ses politiques économiques, com-

merciales et de développement régional.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a enfin annoncé des mesures administratives destinées à améliorer le service et lutter contre la fraude.

Il s'agira notamment d'augmenter le nombre d'agents de service, d'améliorer le service téléphonique, d'informatiser certains services et d'augmenter les entrevues portant sur la recherche d'emploi et la disponibilité.

« Le petit groupe qui cherche à contrevvenir aux dispositions du régime, ternissant ainsi la réputation de tous les prestataires, ne sera pas toléré », a lancé M. Bouchard.

M. Forget n'a pas caché sa déception devant la décision gouvernementale, soutenant que les problèmes confrontant le système d'assurance-chômage reviendront hanter le gouvernement tôt ou tard.

« Nous n'avons pas révisé les problèmes que nous avons relevés et ils existent toujours », a-t-il dit, ajoutant que le rapport de la commission qu'il a présidée était dans la même foulée que ceux produits par Donald MacDonald pour Terre-Neuve et le gouvernement libéral précédent.

Le critique libéral en matière d'emploi Warren Allmand a ironisé au sujet de ces mesures.

« Elles auraient pu être adoptées il y a trois ans, avant toutes ces études, a-t-il soutenu. C'est une vraie farce ».

Son homologue néo-démocrate John Rodriguez a abondé dans le même sens.

« Ca nous a pris des mois et \$8 millions pour avoir plus de lignes téléphoniques », a-t-il lancé.

Les deux critiques se sont particulièrement élevés contre le fait que le gouvernement ait ignoré les changements positifs recommandés par le comité parlementaire.

« Le gouvernement ne prévoit rien pour les employés à temps partiel, les congés de maternité, la formation et la restructuration de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada », ont-ils déploré.

Le directeur général pour le Québec de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. Pierre Lauzier, s'est montré tout aussi sévère.

« L'éléphant a accouché d'une souris, a-t-il déclaré. Prétendre que le statu quo est la seule solution possible est inacceptable pour nous ».

M. Lauzier a rappelé que près de 90 % des membres de son association, des PME, étaient en faveur d'une réforme.

Selon lui, la décision du gouvernement reflète son manque de conviction morale et de courage.

Les membres du Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec se sont dit soulagés de voir que les recommandations les plus draconiennes du rapport Forget allaient rester sur les tablettes.

« Mais nous demeurons très sceptiques quant aux orientations réelles du gouvernement quant au régime d'assurance-chômage », a déclaré Mme Nicole Filion, du regroupement.

La CSN interjettera appel

Interdit définitif de la campagne d'anti-publicité contre Malenfant

PIERRE CAYOUILLE

Raymond Malenfant a eu gain de cause. La CSN ne pourra jamais mettre à exécution sa menace de diffuser une campagne de publicité incitant les touristes américains et ontariens à boycotter le Manoir Richelieu et les autres établissements hôteliers de Raymond Malenfant.

Un ordonnance rendue hier au palais de justice de Québec par le juge André Desmeules de la Cour supérieure a en effet donné suite à la requête en injonction permanente présentée contre la CSN par l'homme d'affaires Raymond Malenfant.

Stôt mis au courant de la décision du juge, le président de la CSN, M. Gérard Larose a fait part de son intention d'interjeter appel de ce jugement qui le consterne.

La CSN projetait de diffuser dans le *New York Times*, le *Washington Post* et le *Globe and Mail* des réclames encourageant les éventuels touristes à boycotter les établissements de M. Malenfant parce que ce dernier s'obstinait à ne pas reconnaître les droits de ses employés.

À l'audition de la requête, des porte-parole de l'industrie touristique de Charlevoix invités par l'avocat de M. Malenfant, Me Errol Payne, avaient fait valoir qu'une telle campagne de salissage risquait de ruiner le tourisme non seulement au Manoir Richelieu, mais dans l'ensemble de la région de Charlevoix et du Québec.

Du côté de la CSN, on avait rétorqué que l'histoire syndicale était

remplie de campagnes de boycottage effectuées sans la moindre entrave juridique. Me Jacques Larochelle, l'avocat de la CSN basait aussi ses prétentions sur le principe de la liberté d'expression garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

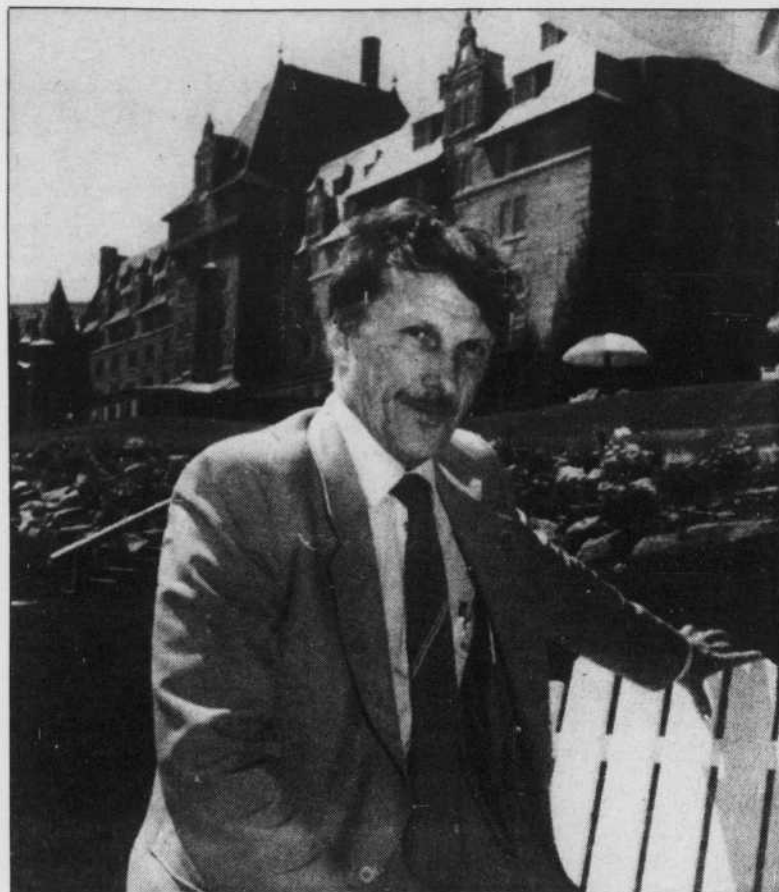
Fin mars, sous la menace d'une injonction interlocutoire, la CSN avait accepté de renoncer à son offensive publicitaire jusqu'à ce que la Cour supérieure se prononce sur la requête en injonction permanente de M. Malenfant.

Une soixantaine d'ex-employés du manoir Richelieu avaient assisté à l'audition de la requête à la mi-avril.

En réagissant hier au jugement rendu par le juge Desmeules, le président de la CSN Gérard Larose a dit qu'il « comptait faire le nécessaire pour que le deuil de la liberté d'expression ne soit que passager ». Après avoir consulté ses procureurs dans le dossier, M. Larose a fait savoir qu'il entendait en appeler de l'ordonnance rendue par la Cour supérieure. « Il faut absolument que ce jugement, dont les conclusions sont pour le moins étranges, soit corrigé le plus rapidement possible par la Cour d'appel », a-t-il dit.

À pareille date l'an dernier, a rappelé M. Larose, une ordonnance semblable rendue par le juge Larue, de la Cour supérieure, avait été suspendue par la Cour d'appel.

La CSN a dès lors pu poursuivre sa campagne de boycottage des établissements de M. Malenfant. Cette campagne se limitait toutefois au Québec.



Une ordonnance de la Cour supérieure a donné hier raison à M. Raymond Malenfant en interdisant à la CSN de mener à bien sa campagne de boycottage contre ses établissements.

Responsable de 90 % de la charge polluante de certains cours d'eau

Québec s'attaque à la «pollution diffuse»

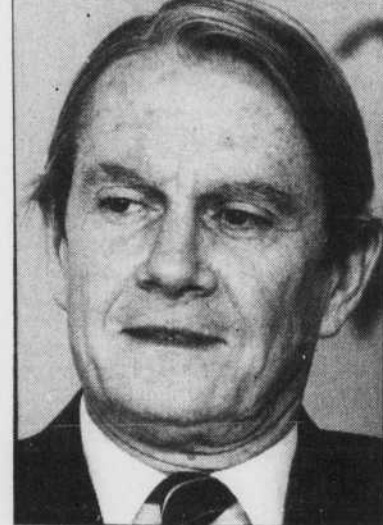
LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Mettant fin à de longues négociations interministérielles, le gouvernement québécois a décidé de modifier deux lois pour doter la province d'une seule et unique politique de protection des rives et du littoral, qui constitue la première véritable attaque gouvernementale contre la plus importante source d'atrophie des cours d'eau du Québec habité, la «pollution diffuse».

La terre qui fuit des champs sous l'effet du ruissellement de l'eau en charriant engrais et pesticides dans les ruisseaux et rivières, constitue la principale charge polluante de la plupart des rivières du centre de la province. Les études menées jusqu'à présent ont confirmé que la pollution diffuse en milieu agricole et forestier pouvait représenter jusqu'à 80, voire 90 % de la charge polluante de certains cours d'eau. Malgré ce fait, les investissements gouvernementaux mobilisés contre ce phénomène n'ont jamais atteint 1 % du budget consacré à l'assainissement des eaux.

Le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, deviendra le responsable ultime de la politique de protection des rives et du littoral. Il avait dit dès sa nomination qu'il s'attaquerait à la pollution diffuse, ce que les gouvernements précédents n'ont jamais pu réaliser en raison de l'opposition des milieux forestiers et agricoles.

Le projet de M. Lincoln a bien failli subir le même sort mais sans jamais s'allier ses collègues, le ministre a finalement rallié le cabinet à l'idée de doter le Québec d'une seule politique environnementale dans ce domaine. Et qui plus est, il les a con-



M. Clifford Lincoln

vaincu - alors que plusieurs l'imaginaient K.O. - de modifier leurs programmes et leurs politiques en fonction des priorités environnementales qu'il veut mettre de l'avant.

Un premier amendement à la loi de l'Environnement a été introduit jeudi, qui fait de M. Lincoln le responsable unique de la politique de protection des rives et du littoral, une responsabilité qu'il a déjà pour la protection générale de l'Environnement. Cet amendement est l'un des plus substantiels jamais apporté à cette loi depuis son adoption par l'ancien gouvernement.

Un deuxième amendement, ap-

porté celui-là, à la loi sur l'aménagement du territoire permet au ministre de l'Environnement de traduire dans les schémas d'aménagement des Municipalités régionales de comté (MRC) la politique du gouvernement pour les rives et le littoral.

Les municipalités qui refuseront de se conformer aux exigences minimales énoncées dans cette politique pourraient se voir imposer les redressements nécessaires par le ministre de l'Environnement.

Les ministères à vocation économique, responsables des forêts, de l'agriculture ou de la faune, demeureront les « maîtres d'œuvre » dans leur secteur, a déclaré M. Lincoln dans une entrevue au DEVOIR. Leur autonomie portera sur la façon dont ils adapteront leurs programmes à la politique gouvernementale.

Incidentement, cette politique ne sera pas uniquement discutée et adoptée au niveau du cabinet. Elle fera l'objet d'une publication dans la Gazette officielle pour que tous les corps publics puissent s'y adapter.

Depuis un an, un vif débat a animé les cercles politiques provinciaux et régionaux sur cette question. Les MRC voulaient protéger chacune à leur façon leurs rives, ce qui aurait laissé la protection aux forces dominantes de chaque milieu. Les ministères à vocation économique voulaient de la même façon édicter eux-mêmes les normes environnementales applicables à leurs clientèles.

Les enjeux environnementaux de ce débat étaient tout aussi importants que ces enjeux politiques. La

politique de protection des rives et du littoral que M. Lincoln proposera au cours des prochains mois au gouvernement pourrait avoir des impacts tout aussi importants sur certains cours d'eau que tous les investissements publics consentis dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux.

En effet, l'obligation pour les riverains de maintenir en place un couvert végétal capable de retenir la terre, les pesticides et les engrais, constitue pour les experts la base de toute attaque ferme contre la pollution diffuse. À cette protection minimale, peuvent s'ajouter plusieurs autres éléments dont l'importance varie selon les milieux. Ainsi, le compactage des sols par de lourdes machines, le déboisement intempestif de vastes zones forestières, l'usage abusif d'engrais et de pesticides sont autant de pratiques dont les impacts s'ajoutent à l'érosion qui colmate les cours d'eau.

M. Lincoln était confronté dans ce dossier avec la nécessité d'imposer une réelle cohérence à la politique gouvernementale sans toutefois s'aliéner des collègues, leurs ministères et leurs clientèles qui regardaient de travers ce nouvel « irritant environnemental ». Le ministre a toutefois été servi par le fait que les agriculteurs et le ministère de l'Agriculture s'éveillent lentement au déperissement des sols agricoles à cause de l'érosion, un problème beaucoup plus lourd de conséquences au plan économique que le déperissement des érabes.

Nominations à Québec

QUÉBEC (PC) — La Commission de protection de la langue française sera désormais présidée par Me Ludmila de Fougerolles.

Elle remplace à ce poste M. Paul-Etienne Laporte qui a lui-même remplacé le mois dernier M. Claude Aubin à la présidence de l'Office de la langue française.

Mme de Fougerolles dirigeait depuis 6 ans le service de francisation du Centre de linguistique de l'entreprise, à Montréal.

Le communiqué du bureau du premier ministre annonçant cette nomination ne précise pas la durée du mandat de Mme de Fougerolles à la tête de la commission, cet organisme que le gouvernement a voulu abolir l'an dernier.

Le premier ministre Bourassa a aussi annoncé hier la nomination de Mme Lise Morency au poste de secrétaire générale associée (législation) au ministère du Conseil exécutif.

Par ailleurs, Mme Denise Laberge est nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle entrera en fonction le premier juillet.

M. William Lacoursière est nommé vice-président du conseil d'administration et directeur général de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Son mandat est d'une durée de 5 ans.

Le p-d-g de Québec-Téléphone

Raymond Sirois a été nommé au conseil d'administration du Musée de la civilisation.

M. Guy Létourneau, sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, devient membre du Conseil des universités, et M. Pierre Quesnel est nommé membre additionnel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (B.A.P.E.).

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
IRECUS

Les relations État-coopératives

COLLOQUE INTERNATIONAL

31 mai — 4 juin 1987

Les modes d'intervention de l'État répondent-ils aux besoins et aux intérêts des coopératives?

Quatre jours de débats mettant en présence des intervenants du Nord et du Sud sous la présidence d'honneur de l'écologiste René DUMONT.

Allocutions des ministres Daniel JOHNSON (Québec) et Charles MAYER (Ottawa).

Organisation: Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).

Collaborations: Le Conseil canadien de la coopération The Co-operative Union of Canada.

Frais d'inscription: 4 jours 1 journée
— Inscription générale 275 \$ 100 \$
— Étudiant(e) 175 \$ 70 \$

Information et inscription: IRECUS — Colloque international Université de Sherbrooke Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 819 / 821-7220



Tout ce qu'une résidence pour retraités peut offrir.

À la Résidence du Parc, nous reconnaissons qu'une résidence pour retraités, c'est avant tout un chez-soi.

C'est plus que des appartements spacieux et agréablement décorés ou des salons confortables. C'est savoir qu'un personnel amical est toujours là pour vous aider, que les repas sont succulents, que le service impeccable, et

que la salle à manger est invitante.

C'est aussi jouir d'une entière liberté dans vos allées et venues, c'est pouvoir inviter votre famille et vos amis à votre gré, et même les garder à dîner.

Lorsque vous songez à ce que pourrait être une résidence pour retraités, pensez à la Résidence du Parc, c'est un vrai chez-soi.

Résidence du Parc

465-1401



Entrave à la justice

18 mois de prison à l'avocat Charbonneau

BERNARD MORRIER

L'avocat montréalais Réal Charbonneau a été condamné hier à 18 mois de prison par la Cour des sessions de la paix.

Le 20 janvier dernier, le juge André Bilodeau avait déclaré l'avocat coupable de tentative d'entrave à la justice, après que celui-ci eut incité un criminel notoire devenu maintenant délateur à signer une fausse déclaration.

Les faits se résument comme suit. Après l'explosion d'une bombe survenue en 1984 dans un immeuble à appartements du boulevard de Maisonneuve, où quatre personnes d'ailleurs avaient perdu la vie, Allan Ross et Michel Blass étaient au nombre des individus soupçonnés de cet attentat, le premier ayant commandé le règlement de compte, l'autre devenant le courrier de la bombe, comme il fut démontré par la suite.

Suite à des révélations faites devant le coroner, par le membre des Hell's Angels, Yves Trudeau, l'avocat de Allan Ross, Me Sydney Leithman, avait demandé à Me Charbonneau d'intervenir auprès de son propre client Blass, afin d'obtenir de celui-ci qu'il signe un affidavit où il reconnaît ignorer qui est Ross et nier avoir participé avec ce dernier dans les préparatifs et l'exécution de l'explosion meurtrière.

Me Charbonneau ignorait qu'entre-temps, Blass était devenu délateur. Aussi, informés de la tractation par Blass lui-même, les policiers avaient muni ce dernier d'une enregistreuse dissimulée qui avait capté tous les propos de la rencontre. C'est dans les instants d'après que les enquêteurs procédaient à l'arrestation de l'avocat.

Selon la preuve soumise au juge Bilodeau, non seulement Me Charbonneau avait-il exigé que Blass signe une fausse déclaration, mais il lui avait également promis que tous les honoraires d'avocats pour assurer sa défense dans des causes à venir, environ \$ 25,000, seraient comblés par des amis de Ross.

Faisant ressortir, la gravité objective de l'offense, le juge Bilodeau affirme que c'est là un comportement que la société ne peut tolérer. «Que justice ne soit pas rendue parce que les preuves n'ont pu être recueillies à cause d'intervention illégale, c'est-à-dire fausser le système judiciaire, peut conduire à la privation de la reconnaissance du droit légitime d'un citoyen, mener à la condamnation d'un innocent ou à l'acquiescement d'un coupable; c'est l'anarchie», dit-il.

Rappelant ensuite que l'avocat, en tant que membre du Barreau, jouit de privilèges importants et de droits exclusifs pour représenter un tiers devant les tribunaux, le juge estime que le disciple de Thémis, plus que n'importe quel citoyen, a une responsabilité plus grande en matière d'offenses liées à l'administration de la justice, sans compter qu'il doit se souvenir que les avocats sont les premiers bénéficiaires de la qualité

et de la crédibilité du système judiciaire. «Leur talent, enchaîne-t-il, pourra se faire valoir tant et aussi longtemps que la crédibilité de ce système judiciaire existera».

Toujours au chapitre des circonstances aggravantes, le juge voit dans le comportement de l'avocat un cas de récidive et s'en réfère au 22 novembre 1984, jour où Me Charbonneau fut déclaré coupable d'un délit semblable à celui pour lequel il vient d'être condamné. L'avocat avait à ce moment conseillé à un client de refuser de témoigner devant un coroner. Le juge d'alors s'était montré clément en ne demandant à Me Charbonneau que d'avoir une conduite irréprochable (ordonnance de probation), à tout le moins jusqu'au 22 novembre 1985.

Si Me Charbonneau a manqué à son engagement avant l'expiration de sa probation, geste fort répréhensible, le magistrat trouve également très grave que cet avocat, même s'il offrait à Blass une récompense de \$ 25,000 contre la signature d'un faux document, ait recommandé en outre à celui-ci de s'adresser à l'Aide juridique, question d'encaisser davantage des honoraires professionnels.

Le juge déclare par ailleurs ne pouvoir ignorer que c'est principalement dans le domaine du droit criminel que Me Charbonneau oeuvre depuis 10 ans et qu'en conséquence, il avait une connaissance particulièrement grande du processus utilisé tant au niveau des enquêtes policières que des cours de juridiction criminelle et, conséquemment, de l'usage qui pourrait être fait du faux document dont il sollicitait la signature.

D'autre part, s'il est vrai que la justice n'a pas été entravée, parce que le document ne fut jamais signé, et que, dans cette affaire, l'avocat agissait à la demande d'un autre (Me Sydney Leithman), le juge déclare ne pouvoir absolument pas mettre de côté le fait qu'un crime a été commis par un homme de loi dans un domaine d'activité qui lui est réservé.

«Aussi, note-t-il, la sentence doit comporter un aspect dissuasif susceptible d'indiquer, à tous les intervenants dans l'administration de la justice, l'importance d'en préserver l'intégrité».

Dans cette optique, et se déclarant conscient des conséquences sociales désastreuses et des sanctions professionnelles qui attendent l'avocat Charbonneau, le magistrat se dit convaincu qu'une peine de 18 mois de prison est adéquate dans les circonstances.

La sentence rendue, Me Charbonneau a pris immédiatement le chemin des cellules entouré de gardiens. Toutefois, moins de deux heures plus tard, il était en liberté, grâce à une décision de la Cour d'appel. Le plus haut tribunal du Québec est en effet déjà saisi d'une requête visant à faire renverser le verdict de culpabilité, tandis que Me Michel Proulx, qui représentait hier l'avocat condamné, a avisé ce même tribunal qu'il désirait également porter la sentence en appel.

Un avant-projet de règlement de la CUM

Les chauffeurs de taxi iront à l'école

PIERRE CAYOUILLE

Bientôt révoque le règne des chauffeurs de taxi montréalais incapables à localiser les rues et les édifices publics ou incapables de comprendre un mot de français!

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) a présenté hier le libellé d'un avant-projet de règlement dont l'objectif principal est d'accroître la qualité du transport par taxi sur son territoire.

Le projet fera l'objet d'audiences publiques le 10 juin prochain. On devrait normalement l'adopter l'automne prochain.

En vertu du nouveau règlement, on exigerait des requérants de permis de taxi qu'ils réussissent avec une note de passage d'au moins 75 % des examens qui porteront sur la loi, les dispositions des règlements applicables, la localisation des routes, des rues et des édifices publics. De la même manière, on obligerait les chauffeurs de taxi à «comprendre, parler et lire le français de manière suffisante pour l'exercice de leur travail».

Pour atteindre ses fins, la CUM a créé une nouvelle instance, le Bureau du taxi, dont le mandat est de contrôler la qualité du service de transport par taxi sur son territoire et de conseiller le comité exécutif sur les actions à entreprendre pour assurer le bon fonctionnement de cette industrie.

Le projet de règlement comporte une série de dispositions qui portent sur l'identification de la voiture, le taximètre, le permis de travail, son



code d'éthique et les points de pénalités imposés aux chauffeurs qui y contreviendraient.

Notamment parce que les chauffeurs de taxi agissent «comme premiers ambassadeurs auprès des vi-

siteurs», le règlement leur impose un rigoureux code d'éthique. Des dispositions obligent les chauffeurs à s'assurer que l'intérieur et l'extérieur des voitures demeurent propres en tout temps.

Dans le même esprit, l'article 42 prévoit que «le chauffeur doit être vêtu proprement, sobrement et convenablement; ses vêtements ne doivent être ni maculés, ni déchirés; le chauffeur doit notamment porter un pantalon long, une chemise ou un gilet à manches, des bas et des chausures» (sic).

Le projet de règlement stipule par ailleurs que la politesse, le sens civique et le respect de la Charte des droits et libertés du Québec sont de rigueur avec les clients et les autres chauffeurs.

Le règlement instaure de plus un régime de 12 points de pénalité identique au Code de sécurité routière. Après l'accumulation de 12 points de pénalité, les permis sont révoqués.

L'industrie du taxi et les personnes intéressées pourront faire connaître leur point de vue devant la Commission des transports de la CUM lors d'audiences publiques qui auront lieu mercredi le 10 juin prochain à 19h30 au salon Opus de l'hôtel Delta à Montréal.

Le maire de Dorval et président de la Commission des transports, M. Peter Yeomans a précisé que d'autres séances publiques d'information seront organisées si le besoin s'en fait sentir.

Le président de la Ligue du taxi de Montréal, M. Gilles Léveillé, a refusé hier de commenter l'avant-projet. Il préfère l'étudier soigneusement et faire part de ses réactions devant les commissaires en juin. M. Léveillé n'a toutefois rien contre la prise en charge de l'industrie du taxi par la Communauté urbaine de Montréal.

La parité aux jeunes assistés sociaux

Avant l'annonce du projet de réforme de l'aide sociale, les pressions s'intensifient

ISABELLE PARÉ

Alors que se fait imminente l'annonce du projet de réforme de l'aide sociale, les regroupements de professionnelles de la santé pressent une dernière fois le premier ministre Bourassa de donner suite à sa promesse d'accorder la parité aux jeunes assistés sociaux.

Dès la semaine prochaine, le gouvernement devrait faire connaître sa position. Au plus fort de la campagne électorale en décembre 1985, le gouvernement avait promis de donner la parité aux jeunes bénéficiaires de 18 à 30 ans. Or, ultérieurement, Québec reportait sa décision jusqu'à ce que

soit connue la position du gouvernement fédéral concernant le rapport Forget sur l'assurance-chômage.

À quelques jours de l'annonce du contenu de ce projet de refonte, les groupes de pressions réclament, inquiets de la décision que retiendra le gouvernement.

En mars dernier, un regroupement, ralliant les corporations et associations professionnelles des criminologues, des infirmiers et infirmières, des médecins, des psycholo-

gues, des diététistes et des travailleurs sociaux du Québec, adressait une lettre à M. Bourassa, le priant d'accorder sans plus tarder la parité en raison des conséquences graves que provoque la pauvreté chez les jeunes assistés.

«Depuis cette lettre, il n'y a pas eu d'échanges ni de consultations, nous n'avons donc aucune idée de la teneur de la décision que rendra le gouvernement la semaine prochaine», s'inquiète Mme Janine Desrosiers Choquette de la corporation

professionnelle des diététistes du Québec.

Les groupes de pression estiment que le fait qu'aucun ajustement financier n'ait été prévu dans le dernier budget laisse pressurer le pire.

Toutefois, Québec pourrait retarder la présentation de son projet si Ottawa décide de donner suite aux recommandations du rapport Forget qui auraient pour effet de mettre 60 000 nouveaux assistés sociaux à la charge du gouvernement provincial.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Provenant d'une succession Suisse et divers

ANTIQUITÉS DE QUALITÉ, ASIE
TABLEAUX, TAPIS ET ARMES

Mardi, 26 mai 1987 à 19h

par le ministère de Igor de Saint Hippolyte
Commissaire-Priseurassisté de L'Hon. Serge Joyal
c.p. ExpertGérard Vallière, Expert
Pour les armesWilliam B. Whetstone, Expert
pour les bijoux-jewellery

ANTIQUITÉS DE QUALITÉ

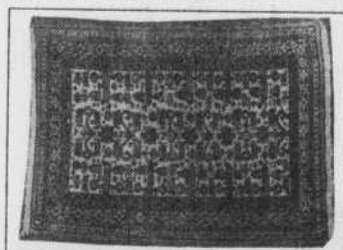
Exceptionnelle collection d'argenterie de Tiffany & Co. dont un important service à thé (1876), service de toilette et autres objets et pièces de forme, Argenterie Allemande et Autrichienne dont une ménagère, un service à thé et autres objets de vertu et pièces de forme. Lampe par Théodore Deck. Collection de presse-papiers en sulfure, meubles du XIX^{ème} siècle. Piano Baldwin.



Tiffany & Co. 1876

TAPIS

Collection de tapis chinois, collection de tapis d'Orient, Turquie, Perse, Caucase, dont un exceptionnel tapis Chirvan.



Chirvan

BIJOUX DE COLLECTION

TABLEAUX

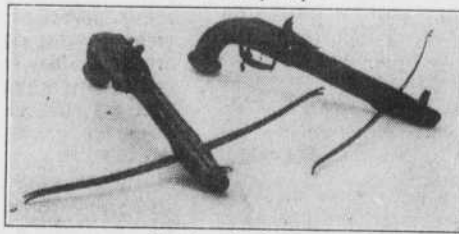
Breanski, G. de, Cahours, H.M., Dali, S., Duncan, W., Ecole française, XIX^{ème} siècle, Ecole française, XX^{ème} siècle, Ecole italienne, XVIII^{ème} siècle, Ecole italienne, XIX^{ème} siècle, Ecole orientaliste, XIX^{ème} siècle, Galien-Laloue, E., Haminsky, K., Koenig, J.F., Le Perugin, Moreno, M., Riedl Anson, E. (Atelier de), Tabuchi, Y., Thompson, L., Weber, M.



E. Galien Laloue

ARMES

Paire de pistolets de dame, dagues d'apparat (5^{ème} Reich), Winchester et autres armes. Rare carabine de chasse à pompe.



Pistolets à arbalètes

ASIE

Nombreux meubles de style, collection de Bouddhas, objets d'art. Collection d'estampes japonaises: Ecole japonaise, XIX^{ème} siècle, Hiroshige, I., Toyokuni, U., Utamaro, K., Yei-san, K., Yeishi, C.



Bouddha



Utamaro

EXPOSITION Samedi, 23 mai de 12h à 17h
Dimanche, 24 mai de 12h à 17h
Lundi, 25 mai de 12h à 21h

Catalogue illustré sur demande: 10\$

HÔTEL DES ENCANCS DE MONTRÉAL

4521, boul. St-Laurent, Montréal H2T 1R2

Tél.: (514) 849-6864 — 849-2505



Au bout de chaque cigarette

Un seul filtre: vos poumons

La Promenade
de la montagne

À OUTREMONT, en face du Mont-Royal
seulement 29 résidences, «penthouses et grands penthouses» à compter de
246,000 à 703,000 \$

L'adresse à Montréal
1,001 Ouest, boul. Mont-Royal
772-1991

Heures de visite:
lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
samedi et dimanche de midi à 18h00

Pas question de mesures protectionnistes

Crosbie s'inquiète de l'aide des É.-U. à son industrie maritime



BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — « Le Canada partage l'inquiétude de plusieurs autres pays au sujet de certains projets de loi des États-Unis dans le domaine maritime », a déclaré hier le ministre fédéral des Transports, John Crosbie.

Parlant à la conférence annuelle de Ports Canada, le ministre a signalé un accroissement de la pratique de déroutement des conteneurs canadiens vers des ports américains et a dit espérer que cet accroissement serait passager.

Mais, a-t-il déclaré, « nous n'avons pas du tout l'intention d'adopter le type de mesures protectionnistes sur le déroutement des marchandises proposées de temps à autre au Congrès ».

Les ports doivent continuer à faire face à la concurrence et le gouvernement fédéral va les aider par un train de lois qui favoriseront la concurrence, « comme l'ont fait certains projets de loi récemment adoptés par les États-Unis ».

Ces lois comprennent une nouvelle loi nationale sur les transports, une loi sur les transports routiers, ainsi que trois textes législatifs touchant le transport maritime: le projet de loi C-21 ou loi dérogatoire sur les conférences maritimes, le projet de loi C-52 ou loi sur le cabotage et une série d'amendements à la loi sur la marine marchande du Canada.

La loi dérogatoire vise à éveiller l'esprit de concurrence des transporteurs océaniques du Canada qui se livrent au commerce de ligne outremer. Elle permet la signature de contrats confidentiels entre les expéditeurs et les conférences et accorde aux membres de conférences le droit de modifier les taux et les services.

Son adoption - après quelques amendements par le comité législatif - rendra la loi canadienne plus conforme à la loi adoptée par les États-Unis en 1984, et permettra de promouvoir une plus grande efficacité des transports et une concurrence accrue dont profitera le commerce international du Canada.

La nouvelle loi sur le cabotage proposera l'extension de la portée des dispositions actuelles sur le cabotage de façon à inclure les activités commerciales dans une zone s'étendant jusqu'à 12 milles au large.

Cette loi s'appliquera aux activités commerciales reliées à l'exploration et l'exploitation des ressources jusqu'à 200 milles au large.

M. Crosbie s'attend à ce que la loi dérogatoire et la loi sur le cabotage soient sanctionnées sous peu.

Certains projets de loi américains dans le domaine maritime inquiètent non seulement le Canada mais plusieurs autres pays, a admis M. Crosbie. Notamment le projet de loi sur le commerce avec les États-Unis qui pourrait forcer les partenaires commerciaux de ce pays à accepter des dispositions de partage des cargaisons.

« Nous nous opposons à de telles conditions qui vont à l'encontre du principe d'une vaste et libre concurrence dans le commerce maritime international. Une telle loi constituerait une mesure régressive qui ne concorderait pas avec l'attitude ouverte qu'ont adoptée les États-Unis en matière de transport au cours des dernières années », a déclaré M. Crosbie.

Le gouvernement canadien est convaincu que « la réforme de la réglementation économique constitue la pierre angulaire de la politique nationale sur les transports ». Le gouvernement se propose de maintenir la réglementation uniquement dans les domaines où le besoin est manifeste.

« La déréglementation aux États-Unis a déjà modifié nos modes de commerce avec l'étranger. Afin de rester compétitifs, nous devons éliminer les règlements superflus.

« Nos ports sont souvent tributaires des décisions prises par les transporteurs routiers et maritimes, décisions fondées sur les facteurs économiques qui échappent très souvent à la volonté des administrateurs de ports », a souligné M. Crosbie.

On voit qu'il devient très important que les ports locaux exercent un contrôle sur les coûts et les facteurs de service sur lesquels ils sont en mesure d'influer et qu'ils éliminent les coûts et les obstacles inutiles pour les expéditeurs et les transporteurs.

« Il ne suffit plus de traiter efficacement le trafic qui se présente à l'entrée de nos ports », a déclaré le ministre. Nous devons coopérer afin d'identifier le trafic et de l'attirer en mettant en valeur les avantages concurrentiels que présentent les services et l'expédition intermodale du Canada ».

Au Québec

Le NPD rêve de prestigieux candidats

NORMAN DELISLE

VICTORIAVILLE (PC) — Le Nouveau parti démocratique s'attend de pouvoir annoncer d'ici l'automne prochain des candidatures prestigieuses au Québec, a fait savoir hier le député d'Ottawa-Centre, Michael Cassidy.

« Ce seront des gens avec des personnalités régionales très fortes », a indiqué M. Cassidy alors qu'il effectuait une tournée régionale des Bois-Francs.

Reconnaissant que le NPD doit au Québec remonter l'image d'un « parti anglo-saxon », M. Cassidy a expliqué que le NPD voulait devenir un parti national avec de fortes assises au Québec.

A cet égard, les néo-démocrates ont pris plusieurs initiatives qui commencent à rapporter des dividendes, a raconté le député.

Ainsi, même s'ils ne comptent qu'un seul représentant québécois

aux Communes, le député de Terrebonne Robert Toupin, un transfuge conservateur, les néo-démocrates interviennent et posent des questions en français.

« Nous y abordons des sujets qui intéressent les Québécois et que ni les Libéraux, ni les Conservateurs n'osent soulever », a expliqué le député Cassidy.

Lors de la prochaine campagne électorale fédérale, les fonds néo-démocrates de publicité seront aussi élevés pour le Québec que pour l'Ontario, a révélé le député d'Ottawa-Centre.

M. Cassidy croit qu'avec 20 pour cent des voix au Québec, le NPD pourrait aspirer à faire élire ses premiers représentants québécois à la Chambre des communes sous la bannière néo-démocrate.

Encouragé par les récents résultats des sondages électoraux, M. Cassidy a effectué une tournée hier de la région de Victoriaville, un milieu semi-urbain où les néo-

démocrates n'auraient jamais entrete nu d'espoir politique il y a cinq ans.

M. Cassidy a été reçu poliment par des autorités municipales et par des représentants du milieu.

Il a visité l'entreprise Récupération Bois-Francs, un chef de file au Québec en matière de cueillette et de recyclage des déchets domestiques, qui donne du travail à 18 jeunes.

Les représentants locaux de l'Union des producteurs agricoles, dirigés par M. Réjean Saint-Pierre, sont venus témoigner des effets néfastes pour l'agriculture d'un éventuel traité de libre-échange avec les États-Unis.

Le maire d'Arthabasca Paul Roux a fait part des problèmes municipaux d'approvisionnement en eau potable, qui pourraient être solutionnés à même les résidus de \$87 millions du fonds Laprade.

Un propriétaire d'érablière, M. Gérard Paris, a raconté au député

Cassidy comment la productivité de ses 12,500 érables a diminué en huit ans de 2,7 livres de sirop par entaille à 1,9 livre à cause des pluies acides.

Pour chacun, M. Cassidy a eu un bon mot.

Aux récupérateurs, il a signalé l'intérêt soutenu du NPD pour l'environnement.

Aux représentants de l'UPA, le député a rappelé que le NPD est la seule formation politique à s'objecter aux Communes au traité de libéralisation des échanges avec les États-Unis.

M. Cassidy a également dénoncé l'inaction des Conservateurs pour négocier avec les États-Unis un traité de réduction des pluies acides.

Bref, le NPD mise sur son image d'honnêteté et d'intégrité et sur la prestation de son chef Ed Broadbent aux Communes pour faire au Québec une percée significative.

La direction dément les accusations de « désinstitutionnalisation sauvage »

Louis - H. Lafontaine ferme des unités

ISABELLE PARÉ

Accusée par certains de ses employés de procéder à une désinstitutionnalisation expéditive en ce qui concerne la fermeture d'unités de déficience mentale, la direction de l'hôpital Louis-Hypolite Lafontaine affirme que la réintégration de ses patients se fait avec l'entière approbation et la planification soignée du Conseil régional de Montréal.

La fermeture de l'unité 224, qui entraînera le placement d'une trentaine de déficients mentaux en centres d'accueil et le transfert d'une quinzaine d'employés, a fait l'objet de virulentes critiques de la part du syndicat.

Toutefois, le directeur-général de l'institution, M. Jacques Nolet, rétorque que la fermeture de l'unité visée n'est que la première étape du plan quinquennal adopté en 1985 par l'ex-ministre de la santé, Guy Chevrette, suite aux conclusions du rapport Aucoin.

« À cette époque, nous avions convenu de retourner au réseau de la déficience les 400 déficients mentaux qui abritaient l'hôpital. On voulait ramener l'hôpital à sa vocation première, voire aux cas psychiatriques. Ce qui a été approuvé par tous à l'époque, même le syndicat. Ce sont les

inconvenients qui dérangent, mais le syndicat ne peut nous accuser de faire du parking de bénéficiaires, ce n'est pas vrai ».

Le directeur ajoute que la réintégration des trente patients de l'unité en question, amorcée à la fin mars, et le déplacement des employés ne se fait pas à la sauvette. Selon M. Nolet, dès janvier, la direction aurait préparé la fermeture de l'unité en consultant les familles et en voyant à ce que les centres d'accueil soient prêts à accueillir les patients. Le Conseil régional de Montréal a approuvé dans sa totalité le plan d'intégration des déficients mentaux et l'hôpital poursuit ses pourparlers avec une quinzaine de centres d'accueil de Montréal, ajoute-t-il.

D'autre part, le directeur Nolet assure que les employés de l'unité ont été avisés trois mois avant le départ des patients, et que leur était offerte la possibilité soit d'être intégrés au réseau des centres d'accueil, soit d'être

transférés à d'autres unités de l'hôpital.

« Je peux comprendre les craintes que suscitent de tels réaménagements, mais il n'est en aucun cas question de procéder de manière

sauvage », souligne M. Nolet.

Le plan quinquennal prévoit la réintégration de quelque 400 déficients mentaux de l'hôpital Louis-H. Lafontaine au réseau des centres d'accueil de l'île de Montréal.

Il y aura enquête sur la mêlée de jeudi au Forum

(LE DEVOIR) — Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal Roland Bourget a ordonné une enquête sur les événements qui ont précédé le match de jeudi soir entre le Canadien de Montréal et les Flyers de Philadelphie.

Les enquêteurs devraient remettre leur rapport d'ici deux ou trois semaines au procureur général qui décidera si des poursuites criminelles doivent être entreprises.

Au bureau des procureurs de la Couronne de Montréal, on affirmait, hier, n'avoir rien reçu de la part des policiers de la CUM.

Par ailleurs, de nombreux té-

lécpectateurs ont été outrés par la diffusion des scènes de violence. Certains ont même fait parvenir des télégrammes au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. C'est le cas du Club des petits débrouillards, un organisme qui regroupe 15 000 jeunes Québécois intéressés aux sciences. « La violence que la ligue nationale nous impose presque quotidiennement est presque une disgrâce pour notre société, disent les petits débrouillards. Il faut cesser d'ériger en héros des hockeyeurs qui ont les poings plus gros que la tête. Le gouvernement canadien doit prendre ses responsabilités ».

Commission sur le lac Meech

Johnson dénonce le tripotage des listes des témoins

QUÉBEC (PC) — Le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, Pierre Marc Johnson, a accusé hier le gouvernement de tripoter la liste des témoins qui comparait devant la commission parlementaire qui se penche sur l'entente constitutionnelle du lac Meech.

M. Johnson a également demandé au premier ministre Bourassa de prolonger le mandat de cette commission qui n'aura, en tout et pour tout, que six jours pour étudier cette entente « qui engage l'avenir du Québec ».

En conférence de presse, le chef péquiste s'est étonné du fait que nombre de groupes qui ont demandé à être entendus devant cette commission ne le seront pas tandis que d'autres, qui n'ont pas fait de demande, le seront.

Il a donné l'exemple de la Chambre de Commerce de Montréal et de la Chambre de Commerce du Québec qui, soutient-il, n'ont pas manifesté leur désir d'être entendus mais qui pourtant apparaissent sur la liste des témoins.

M. Johnson a également cité le cas du doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal, François Chevrette, avec qui il s'est entretenu, qui aurait d'abord refusé de témoigner avant de recevoir un téléphone du bureau du premier ministre.

« Quand vous êtes doyen et que

vous recevez un téléphone du bureau du premier ministre... » de mentionner M. Johnson.

D'autre part, le chef du Parti québécois constate que des groupements aussi importants que l'Alliance des professeurs de Montréal, l'Union des écrivains, le Mouvement Québec français n'ont pas été convoqués.

« Il est clair que l'entourage du premier ministre, son attaché de presse Ronald Poupart principalement, a tripoté la liste. Une cinquantaine de groupes voulaient témoigner or 40 ont été écartés alors que d'autres seront entendus sans l'avoir demandé. Ceux qui sont laissés de côté sont les régions, les gens à la retraite, les jeunes, et tous les artistes et écrivains ».

Il a demandé par conséquent de prolonger les audiences de quelques jours. « C'est pas un stand à patates frites, après 15 témoins, on est prêt à engager l'avenir du Québec ».

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, n'a pas tardé à servir une fin de non-recevoir à M. Johnson.

« Il faut tirer une ligne ou, sinon, où cela va-t-il s'arrêter ? » de dire ce dernier en conférence de presse.

Il a ajouté que la liste des témoins était établie de concert avec le bureau du premier ministre.

ASSOCIATION DES CONSEILS EN GESTION LINGUISTIQUE

666, rue Sherbrooke ouest, bureau 806 Montréal (Qué.) H3A 1E7 849-0244

COLLOQUE INSOLITE

ORGANISÉ PAR

LE MONDE DES AFFAIRES ET DE L'ENSEIGNEMENT

LE FRANÇAIS

une question d'amour et d'argent

LE 26 MAI 1987

Animation: Lise LeBel

Participation: Richard D. French, Claude Corbo, Marcel Daoust, Claude Benjamin

Collège Édouard-Montpetit

945, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) (679-2670, # 450)

OXYGÈNE 2,95\$

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT EN KIOSQUE!

LES SOULIERS DE MARCHÉ
Tous nouveaux tous beaux

CUISINE-SANTÉ
L'ère de la salade nouvelle

DECOUVERTE
Quand la lune s'en mêle

LE MOUVEMENT
Les 5 étapes du potage

AMÉNAGEMENT
Les entrées de jardin

8 PROJETS POUR UN ÉTÉ SUPER

LE CONCOURS PREMIER NUMÉRO C'EST POUR VOUS! VOIR PAGE 50

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Barbie serait contraint d'assister à son procès

LYON (AFP) — Une première tentative des parties civiles de faire revenir Klaus Barbie dans le box des accusés a échoué hier, mais il paraît désormais probable que l'ancien chef de la Gestapo de Lyon sera reconduit dans le box — « y compris par la force » — avant la fin de son procès, estiment les observateurs.

« Adolf Eichmann lui-même n'avait pas fui ses responsabilités », ont souligné plusieurs des avocats qui réclament la présence de Barbie aux audiences.

Selon le droit français, un procès d'Assises peut se dérouler sans la présence de l'accusé, si celui-ci re-

fuse de comparaître. Mais il est aussi possible au président de la Cour de faire appel à la force publique pour obliger l'accusé à être présent. Cela est toutefois extrêmement rare en France.

Au-delà de la polémique sur la nécessité ou non de la présence de Barbie aux audiences qui a occupé l'essentiel de la première partie de la 5ème journée du procès de Lyon (centre), avocats, plaignants et journalistes se posent deux questions : « Le procès Barbie, sans l'accusé, a-t-il une raison d'être ? » et « dans un pays démocratique, peut-on se servir de la force contre un tortionnaire qui

en avait fait une ligne de conduite ? Deux questions qui sont directement liées au chef d'inculpation — crimes contre l'humanité — et à la peine encourue, la prison à vie.

Le président Cerdini, tout en répondant par la négative à la requête des avocats des parties civiles, a toutefois laissé envisager un éventuel retour de Barbie à son procès en affirmant : « la présence de l'accusé n'est pas indispensable, dans les circonstances présentes du moins ».

Juste auparavant, l'avocat général Pierre Truche avait lui aussi évoqué l'hypothèse d'une comparution forcée de M. Barbie : « Peut-être un jour, a-t-il dit, faudra-t-il que l'on amène Barbie par la force pour une confrontation silencieuse avec ses victimes ».

L'avocat général a notamment évoqué le cas « de victimes directes de M. Barbie qui seront appelées à témoigner et qui n'ont pas été confrontées à l'accusé durant les quatre années d'instruction ». « Dans ce cas, a-t-il poursuivi, il sera alors peut-être utile de faire venir l'accusé par la force pour que les plaignants puissent le reconnaître physiquement ».

Mais, en attendant une telle éventualité, l'avocat général refuse de donner à M. Barbie « le plaisir de se poser en martyr ».

Pour les avocats qui ont réclamé le retour de l'accusé devant la Cour, « il faut que l'initiative de la présence de Barbie dans le box des accusés ne soit pas laissée à Barbie mais à la justice ». « L'Histoire retiendra-t-elle que la justice a reculé ? », a ainsi demandé Me Charles Kormann au nom de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

Toutefois, les avocats des plaignants sont apparus divisés sur la nécessité de la présence physique de l'accusé. Ainsi, Me Serge Klarsfeld, le chasseur de nazis, a rappelé que « cette question reste accessoire,

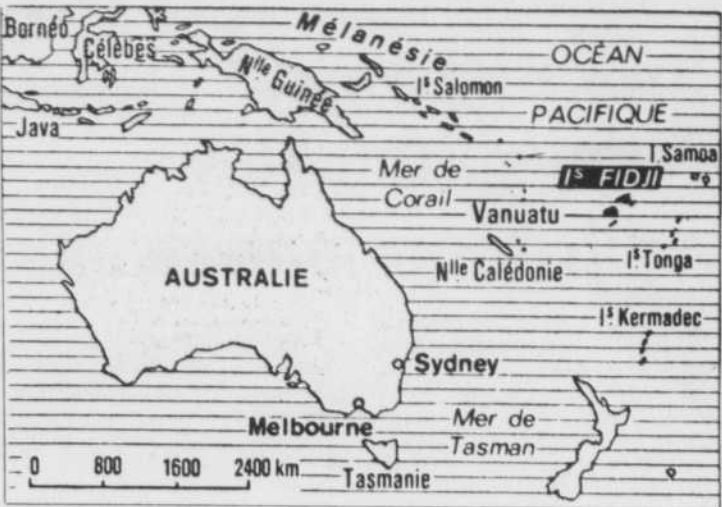
l'important étant de donner la parole et d'écouter les victimes. Pas leur bourreau ». Il a cependant reconnu que « plusieurs plaignants n'ont effectivement jamais revu Barbie depuis 40 ans, et auraient dû le revoir pour la première fois au cours du procès ».

Le procès a ensuite repris avec la lecture détaillée des crimes reprochés à M. Barbie. Celui étant absent, le président Cerdini a donné lecture de certaines de ses réponses durant l'instruction.

Il a notamment souligné les contradictions de M. Barbie sur ses responsabilités effectives « dans la chasse aux juifs » entre 1942 et 1944 à Lyon. Dans une déposition de 1983, M. Barbie, faisant référence à l'époque où il était chef de la section IV-D de l'Einsatzkommando, avait affirmé que « la question juive à Lyon dépendait directement du commandant de région (le colonel Werner Knab), ou de deux ou trois personnes envoyées directement par Adolf Eichmann lui-même ». Mais un mois plus tard, il reconnaissait avoir eu « autorité sur la sous-section des affaires juives à Lyon ».

Le président Cerdini a alors fait état de « nombreux témoins, français ou allemands, qui ont confirmé que Barbie était bien le responsable des affaires juives à Lyon ».

Les débats se sont alors poursuivis sur les trois principaux crimes retenus contre Barbie : la rafle de 86 personnes au siège lyonnais d'une association juive, le 9 février 1943, la « descente » du 6 avril 1944 à la maison d'enfants d'Izieu (près de Lyon), à la suite de laquelle 44 enfants sont morts en déportation, et l'organisation du « dernier convoi », le 11 août 1944, qui avait emmené depuis Lyon plus de 600 personnes vers les camps de la mort, alors que les alliés étaient aux portes de la ville.



Fidji : les journalistes étrangers sont expulsés

SYDNEY (AFP) — La police fidjienne a annoncé hier que tous les journalistes étrangers seraient expulsés des Fidji le week-end prochain, a rapporté la principale station de radio australienne, *McQuarie National News*, citant son correspondant à Suva, la capitale de l'archipel.

La radio a indiqué que son correspondant Hugh Remington et sept autres journalistes australiens avaient été interpellés à Suva, conduits à un poste de police et retenus pendant 45 minutes.

La police a annoncé aux huit Australiens que tous les journalistes étrangers seraient expulsés et qu'eux-mêmes seraient probablement mis dans un avion pour Sydney aujourd'hui.

L'épreuve de force continuait par ailleurs hier entre le nouvel homme fort des Fidji, le lieutenant-colonel Sitiveni Rabuka et le gouverneur général Ratu Sir Penaia Ganilau, représentant de la Couronne britannique, qui revendique toujours la légitimité du pouvoir.

Les deux hommes ont eu hier deux séances de « négociations de paix ». Le gouverneur général, chef d'État officiel dans ce pays indépendant mais membre du Commonwealth, avait affirmé jeudi soir qu'il détenait le pouvoir exécutif et décrétait l'état d'urgence. Le Foreign Office britannique lui a renouvelé son soutien hier en déclarant que le gouverneur général « avait été illégalement dépouillé de ses pouvoirs ».

L'auteur du coup d'État sem-

blait néanmoins hier maître de la situation. Après avoir imposé une stricte censure aux médias de l'archipel, le lieutenant-colonel Rabuka a réuni pour la première fois son conseil des ministres, dont il s'est proclamé le chef.

Le lieutenant-colonel Rabuka s'est également mis en quête d'une reconnaissance internationale. Dans un communiqué lu à la presse étrangère, il a déclaré : « J'espère que les pays avec lesquels nous avons des relations diplomatiques vont reconnaître le nouveau gouvernement ».

Selon les observateurs occidentaux, le coup d'État militaire ne semble pas être dû à des influences de l'extérieur, mais il risque de déstabiliser la région. Selon eux, les Fidji, lors du gouvernement Kamisese Mara, avaient gardé l'URSS et la Libye à l'écart, en entretenant avec eux des relations diplomatiques correctes, mais distantes.

La population de l'archipel compte en effet environ 700.000 habitants, dont 304.000 Mélanésiens et 350.000 personnes d'origine indienne. Le gouvernement élu le mois dernier comptait pour la première fois une majorité de ministres d'origine indienne, provoquant l'hostilité des Mélanésiens, largement majoritaires dans le nouveau gouvernement.

Les Mélanésiens constituent aussi le plus grand groupe d'aborigènes dans les deux « points chauds » du Pacifique Sud.

La paix et le sport, un cocktail explosif

Une fédération internationale d'athlètes pacifistes

PAULE DES RIVIÈRES

Le président du Centre québécois pour le désarmement, M. Paul Cappon, ne savait pas qu'en mariant le sport et la paix, il ferait sensation en Union soviétique. C'est pourtant ce qui est arrivé : les Soviétiques ont tellement aimé son idée qu'ils lui ont demandé de présider la première organisation internationale de jeunes ambassadeurs pour la paix et le sport. Rendez-vous au Japon l'an prochain.

« Non seulement le sport a-t-il toujours été pour l'élite mais il est généralement axé sur la compétition. Nous tentons de modifier ce rapport », a déclaré M. Cappon. Il a décidé de commencer avec ceux qui sont l'avenir, les jeunes.

Il a donc conçu un projet qui lui a permis d'emmener 30 jeunes en Union soviétique. L'échange était à la fois sportif et pacifiste. Les adolescents, âgés de 12 à 18 ans, devaient avoir au moins deux amours : le hockey (pour les garçons) ou le patinage artistique, et le désarmement.

Le groupe a passé — du premier au 8 mai — une semaine avec des étudiants soviétiques. Il a joué au hockey avec des Moscovites, participé à un spectacle de patinage artistique, visité le Kremlin, apporté des cadeaux préparés par les enfants de l'hôpital Sainte-Justine. Il a logé à l'Hôtel du Sport, où habitent les athlètes de passage à Moscou. Et il a assisté à des conférences sur le désarmement.

« Avant, le désarmement ne m'intéressait pas trop. Mais maintenant c'est différent. On se rend compte qu'on n'a pas besoin de toutes ces armes nucléaires. Au rythme où vont les choses, nous serons bientôt armés pour détruire la terre plusieurs fois », a déclaré à son retour Annie Paquin, une Montréalaise de 15 ans inscrite en secondaire III à la polyvalente Louis-Riel.

M. Cappon a remarqué que « les jeunes qui sont actifs dans la recherche de la paix ressentent moins la peur que ceux qui sont passifs ».

D'ailleurs, il a été frappé par le sérieux avec lequel les jeunes ont considéré leur voyage. « Ils ont compris qu'ils étaient en mission de paix et que cela n'avait rien à voir avec un billet gagnant pour la Floride. Leurs comptes rendus en témoignent ». Ceux à qui nous avons parlé étaient enchantés de leur bain dans « une autre culture ».

Avant le départ, M. Cappon a passé deux fins de semaine avec les enfants et leurs parents car « il fallait que les parents soutiennent la mission ». Les parents étaient très fiers de leurs enfants, souligne M. Cappon.

Le Centre québécois pour le désarmement nucléaire et la santé communautaire a organisé l'horraire des jeunes avec le Comité du sport de l'URSS et les Comités de la Paix et de la Jeunesse, qui ressemblent à nos ministères. L'Organisation des Nations unies et le Comité international olympique appuyaient l'initiative.

Il y eu match de hockey et chaque équipe était constituée de 15 joueurs, l'une avec 10 Canadiens et cinq Soviétiques, l'autre 10 Soviétiques et cinq Canadiens. (Les Soviétiques ont gagné). L'inscription était la même sur tous les chandails : ambassadeur de paix. Deux entraîneurs soviétiques ont dirigé les jeunes.

« Le style soviétique est collectif. Je pense que cette pratique a bénéficié à nos joueurs. Les Soviétiques ont un esprit d'équipe plus poussé.

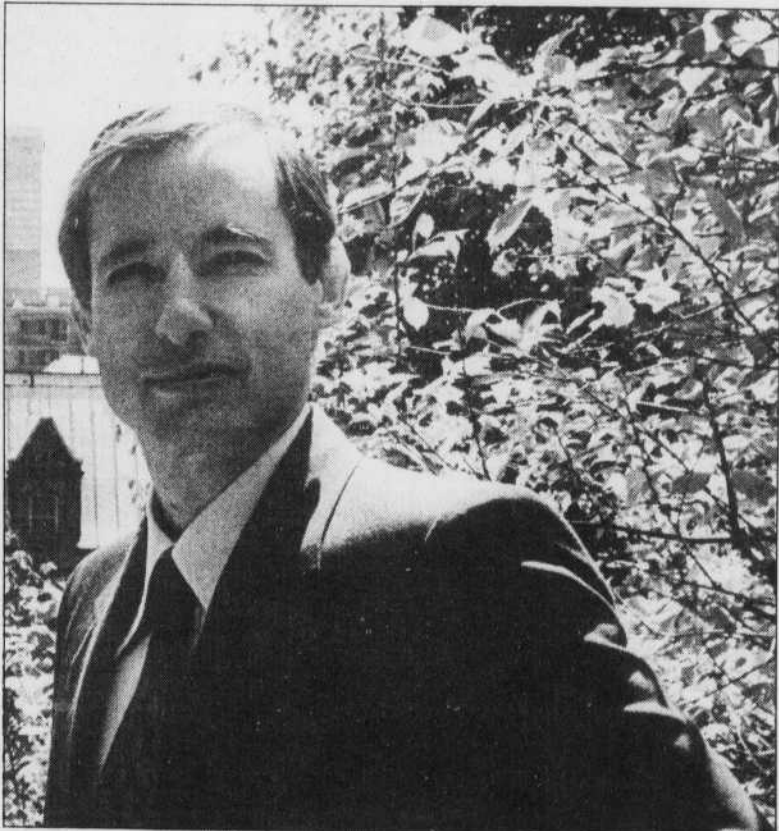
C'est moins individuel », note M. Cappon, lui-même un ex-mordu du hockey qui a « décroché » vers 1972, parce que le sport devenait trop violent.

M. Cappon a fondé son Centre il y a trois ans. Son conseil d'administration inclut les médecins MM Jean Rochon et Augustin Roy. Le Centre reprend la philosophie de l'Organisation mondiale de la Santé voulant que la guerre nucléaire est l'ennemi numéro un pour la santé. Ses membres ont deux objectifs, la recherche et l'éducation.

Les dirigeants du Kremlin ont tellement aimé l'idée de l'échange « paix-sport » qu'ils ont entrepris des démarches pour mettre sur pied une organisation internationale de jeunes ambassadeurs pour la paix et le sport, et demandé à M. Cappon de la présider. Celui-ci ne voit pas d'inconvénient. Si tout va bien, la première réunion aura lieu au Japon, l'an prochain.

« Ils ont été surpris de voir ce qu'on peut faire avec le sport », raconte M. Cappon.

Déjà les autorités soviétiques ont obtenu l'accord de la RFA, du Japon et du Ghana. Dans les deux premiers cas, il s'agit de pays qui ont déjà des associations d'athlètes pour la paix. M. Cappon a proposé que la première réunion ait lieu en Union soviétique mais Moscou a préféré le Japon.



Dr. Paul Cappon

URGENCE MOZAMBIQUE

Le Mozambique fait face à une situation dramatique. Constamment agressé par l'Afrique du Sud, ce pays d'Afrique australe est confronté à une épouvantable famine. **Plus de 5 millions de personnes sont menacées de mort.** Des milliers de paysans ne peuvent plus travailler la terre à cause de la guerre. "C'est le résultat du terrorisme exercé par des bandes armées organisées par l'Afrique du Sud" affirme le rapport des Nations Unies.

Depuis l'indépendance en 1975, la guerre secrète de l'Afrique du Sud n'a pas cessé. Les ports, chemins de fer, routes du Mozambique ont été systématiquement détruits. Selon l'UNICEF 215 000 enfants sont morts des suites de la guerre et des milliers d'autres à cause de la famine. **C'est tout le pays qui est mis à feu et à sang.**

Au Mozambique, toute la population est mobilisée pour faire face à cette crise. Ces efforts sont également appuyés par plusieurs organismes non-gouvernementaux canadiens et québécois qui travaillent sur le terrain avec les populations.

Depuis 1978, les coopérants et coopérantes SUCO vivent et travaillent au Mozambique. Ils oeuvrent dans le domaine de l'agriculture, de la santé, des communications. Plus que jamais leur présence est nécessaire.

VOUS POUVEZ AGIR, VOTRE SOLIDARITÉ EST URGENTE!

☒ OUI, je veux contribuer aux projets SUCO au Mozambique.



S.V.P. retourner ce coupon avec votre don. Merci!
3738 rue St-Dominique, Montréal, Qué. H2X 2X9 Tél.: 288-3412

Voici mon don émis à l'ordre de SUCO:
10\$ ☐ 25\$ ☐ 50\$ ☐ 100\$ ☐ autre \$ _____
par chèque ☐ ☐ ☐ ☐

No de carte

Date d'expiration

Signature

Nom _____

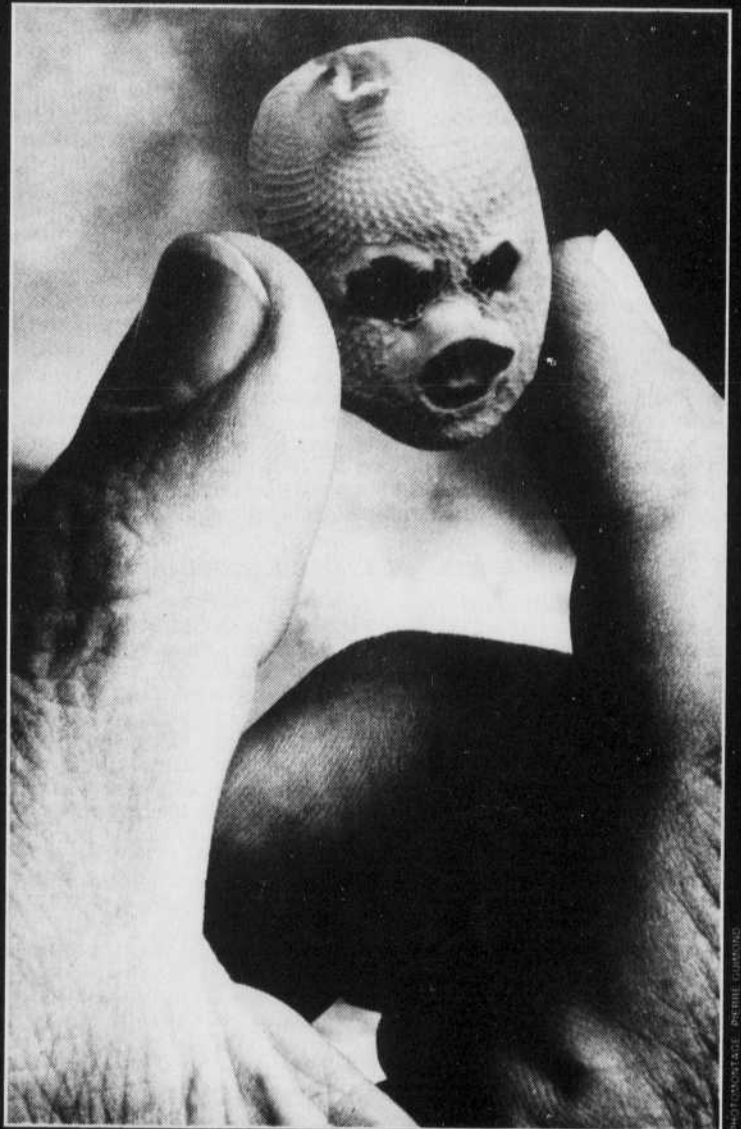
Adresse _____

Code postal _____

Tout don est déductible d'impôts. No d'enregistrement 0596551-21-08

**LE TERRORISME ICI...
HIER ET MAINTENANT**

EN DERNIER RECOURS



UN FILM DE JACQUES GODBOUT
UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

**CE SOIR ET DEMAIN
AINSI QUE LES SAMEDI ET DIMANCHE
23 ET 24 MAI À 19 H ET 21 H**

CINÉMA ONF*, COMPLEXE GUY-FAVREAU
200, boulevard Dorchester ouest (Métro Place d'Armes)

PRIX D'ENTRÉE : 2\$

* Contrairement à ce qui a été annoncé dans le programme mensuel.



Office
national du film
du Canada

National
Film Board
of Canada

LE DEVOIR

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'affaire Waldheim

Vienne attend les explications américaines

Vienne (AFP) — Le chancelier autrichien M. Franz Vranitzky a indiqué qu'une délégation américaine conduite par le sous-secrétaire à la Justice, M. Mark Richard, n'a pas remis hier à Vienne « de documents » explicatifs de la décision américaine de déclarer personne indésirable aux États-Unis le président autrichien, M. Kurt Waldheim.

Selon une source proche de la présidence, M. Vranitzky a communiqué cette information hier soir à M. Waldheim au cours d'un entretien destiné à informer le président autrichien de l'entrevue entre la délégation américaine et des experts autrichiens, dont le ministre de la Justice, M. Egmont Foregger.

À la suite de la décision à l'encontre de M. Waldheim, prise le 27 avril dernier par Washington en raison du passé militaire du président autrichien, les autorités autrichiennes ont demandé au gouvernement américain la remise des documents ayant conduit à cette mesure.

Or, M. Foregger a déclaré à l'agence autrichienne APA que la partie américaine n'a avancé au cours de l'entrevue hier après-midi « que verbalement les principaux points ayant servi de base à la décision » de

Washington.

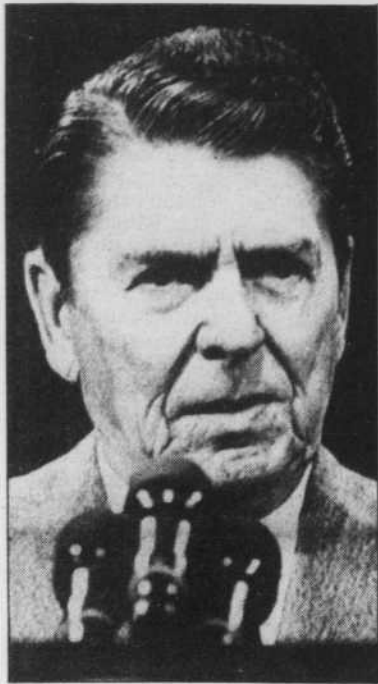
Un porte-parole de l'ambassade des États-Unis a indiqué que la partie américaine « n'avait pas caractérisé l'information (devant être remise à la partie autrichienne) comme étant une information écrite ».

Selon le chancelier, les autorités américaines ont appliqué la loi à l'encontre de M. Waldheim parce que le président autrichien a « servi dans une unité accusée de crimes de guerre, d'exécutions de partisans et de mesures de représailles contre la population civile ».

M. Waldheim était, de 1942 à 1945, officier d'une unité de l'armée allemande accusée par le Congrès Juif Mondial d'actions en Yougoslavie et en Grèce.

M. Vranitzky a indiqué que la « partie autrichienne a énergiquement rejeté l'argumentation » de la délégation américaine.

Selon l'ambassadeur autrichien aux États-Unis, rappelé en consultations après la décision américaine, M. Thomas Klestil, qui a conduit vendredi la délégation autrichienne, l'entrevue avec la partie américaine a été « par moments plutôt violente », indique l'agence APA.



Reagan admet avoir « possiblement » associé argent et libération d'otages

WASHINGTON (AFP, AP, Reuter) — Le président Ronald Reagan, faisant valoir qu'il est « drôlement facile d'avoir des trous de mémoire », a admis hier qu'il avait peut-être discuté d'un projet visant à verser de l'argent pour obtenir la libération des otages américains au Liban.

Mais il a ajouté : « Je n'ai jamais considéré cela comme une rançon ».

Le président a d'autre part déclaré hier qu'il avait été affecté mais pas « mortellement blessé » par le scandale de l'irangate alors que les deux premières semaines d'auditions des commissions d'enquête du Congrès suscitaient un embarras croissant à la Maison-Blanche.

« Je n'ai vu aucune preuve que j'ai été mortellement blessé », a déclaré le président américain lors d'une

rencontre avec la presse de province.

M. Reagan a démenti avoir été au courant des détournements, au profit des rebelles nicaraguayens, de fonds provenant des ventes d'armes à l'Iran. Mais les premières dépositions de témoins, notamment celle de l'ancien conseiller présidentiel pour la sécurité nationale Robert McFarlane, ont fait apparaître un président Ronald Reagan plus impliqué qu'il ne l'a reconnu dans les opérations secrètes de son gouvernement.

« La crédibilité de la Maison-Blanche souffre de la poursuite des auditions », des commissions d'enquête du Congrès, titrait hier le *Christian Science Monitor*. « Deux semaines d'auditions attribuent fermement la responsabilité (du scandale) à la Maison-Blanche », estimait pour sa

part le *New York Times* dans un éditorial.

Jusqu'à présent, la seule victime des audiences du Congrès est un responsable administratif de la Maison-Blanche, M. Jonathan Miller.

Les dépositions ont aussi fait apparaître plusieurs contradictions : M. McFarlane a ainsi déclaré que M. Reagan avait personnellement approuvé une opération secrète visant à verser une rançon pour obtenir la libération des otages américains au Liban.

M. Reagan a déclaré hier ne pas se souvenir « que cela ait été suggéré ». Il a cependant estimé « possible » qu'il ait été évoquée l'utilisation de sommes d'argent « pour payer (...) des gens qui pourraient sauver nos ressortissants ».

La CEE unit ses efforts pour combattre le SIDA

BRUXELLES (AP) — Les douze pays de la Communauté économique européenne (CEE) se sont mis d'accord hier pour coopérer en matière de recherche sur le SIDA et de lutte contre cette maladie.

Les douze ministres de la Santé des nations européennes ont annoncé la création d'une commission qui échangera des informations sur le SIDA entre les pays de la CEE.

Des actions à l'échelle européenne seront entreprises et des études seront faites pour mesurer l'ampleur de cette maladie, dit encore précisé les douze ministres européens.

Dans le compte rendu de leur réunion, les ministres concernés ont indiqué qu'ils considéraient la lutte contre le SIDA comme un problème prioritaire dans la santé publique.

L'action conjointe des douze pays de la CEE devrait permettre « d'éviter la création de législations natio-

nales contradictoires », précise le communiqué des douze.

Le SIDA représente une « urgence mondiale » qui requiert « une action globale, urgente et vigoureuse », poursuit le communiqué.

Par ailleurs, l'organisation mondiale de la santé (OMS) a approuvé le budget pour l'année 1988-89 qui se monterait à \$634 millions US, ce qui représente une augmentation nulle par rapport au budget de 1987-88.

Cependant, il représente une hausse de 17 % par rapport à ce qui était prévu au départ pour 1988-89.

Le Docteur Johan Van Londen, président de l'assemblée n'a d'ailleurs pas caché que l'OMS subissait « une crise financière » et qu'il espérait que tous les membres paieraient leurs cotisations pour les deux prochaines années. L'assemblée a de plus appelé ses membres à allouer des sommes supplémentaires à la recherche contre le SIDA.

Élections

Duvaliéristes s'abstenir

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le conseil électoral provisoire qui doit selon la nouvelle constitution superviser et organiser les prochaines élections haïtiennes a été officiellement créé par un décret du Conseil national de gouvernement (CNG) haïtien, a-t-on annoncé hier dans la capitale haïtienne.

Ce conseil qui devra soumettre au CNG dans les quinze jours après sa prestation de serment un projet de loi électorale, devra « s'assurer de la conformité des déclarations de candidature avec la constitution ».

Cette dernière prévoit que les duvaliéristes notoires ne pourront « briguer aucune fonction publique » pendant les dix prochaines années.

Les décisions de ce conseil prises à la majorité des deux tiers sont susceptibles de recours devant le tribunal civil de la circonscription électorale concernée qui rendra une ordonnance ne pouvant être attaquée.

Le gouvernement a également publié la liste des neuf membres du conseil dont celui de son représentant. Il s'agit de Me Napoléon Eugène, un ancien juge suppléant à la section sud de la capitale haïtienne dont l'ancien ministre haïtien de la Justice, M. François Latortue avait mis fin aux fonctions.

Les autres membres de ce conseil électoral provisoire qui devra superviser les prochaines échéances électorales haïtiennes (élections locales et municipales en juillet et législatives et présidentielles en novembre prochains) sont : MM. Ernst Verdieu, un ancien prêtre directeur en Haïti de l'organisme de développement catholique « Caritas », représentant de la conférence épiscopale, Carlo Dupiton pour le conseil consultatif haïtien, Pierre Labissière pour la Cour de cassation, Emmanuel Ambroise, frère d'un militant anti-duvaliériste tué par la police politique en 1965, choisi par les organisations haïtiennes de défense des droits de l'homme, Charles Poisset Romain pour le conseil de l'université, Sem Marseille, un pasteur représentant les cultes réformés d'Haïti, Ernst Mirville, un docteur ancien prisonnier politique représentant les journalistes haïtiens, et Philippe Jules, un responsable de développement communautaire paysan de la région de Jacmel (sud-est du pays) pour le conseil des coopératives.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE Magazine

GRILLE DE PARUTION 1987



Vendredi 12 juin

Vendredi 11 septembre

Vendredi 16 octobre

Vendredi 13 novembre

Vendredi 11 décembre

Les parcs industriels

L'exportation, les transports

Les assurances

Les communications, les télécommunications

Perspectives économiques 1988

Pour information ou réservation publicitaire:

(514) 842-9645

Pour réserver vos exemplaires supplémentaires:

(514) 844-3361

LE MONDE EN BREF

■ Ménage bancaire en Zambie

LUSAKA (Reuters) — La banque centrale de Zambie a limogé hier 10 de ses principaux cadres à la suite de la découverte « d'irrégularités terrifiantes », selon les termes du président Kenneth Kaunda. M. Kaunda avait entamé mercredi un processus d'épuration à la banque de Zambie en limogeant le gouverneur adjoint et le directeur général et en prédisant de nouvelles mises à pied. Il n'a donné aucune précision sur les irrégularités, mais, de source bancaire, on indique qu'il s'agit de détournement de fonds appartenant à la banque, d'allocations irrégulières de devises et de contrats louches sur le cobalt, métal stratégique. M. Kaunda a dit mercredi que les irrégularités avaient été découvertes au cours d'une enquête spéciale menée par le contrôleur principal. Son rapport a été transmis au procureur général, qui décidera s'il y a lieu d'engager des poursuites, a-t-on indiqué de source bancaire. Les limogeages s'intègrent dans une campagne contre la corruption lancée par M. Kaunda, parallèlement à une politique économique de cavalier seul qui s'est traduite par une rupture avec le Fonds monétaire international. Le président a également limogé cette semaine le ministre des Affaires intérieures, M. Cosmas Chibanda, qu'il a accusé d'être un ivrogne incompétent, et a déclaré jeudi que quiconque ne se montrerait pas à la hauteur serait aussi mis à la porte. « Dans le passé, les responsables inefficaces étaient simplement mutés. Ceux qui font des bêtises seront limogés, a-t-il dit aux cadres du Parti de l'Union nationale pour l'indépendance. « Nous ne pouvons pas vous permettre de continuer à semer la pagaille tout en vous engraisant », a-t-il ajouté.

■ L'Europe a les immigrés en tête

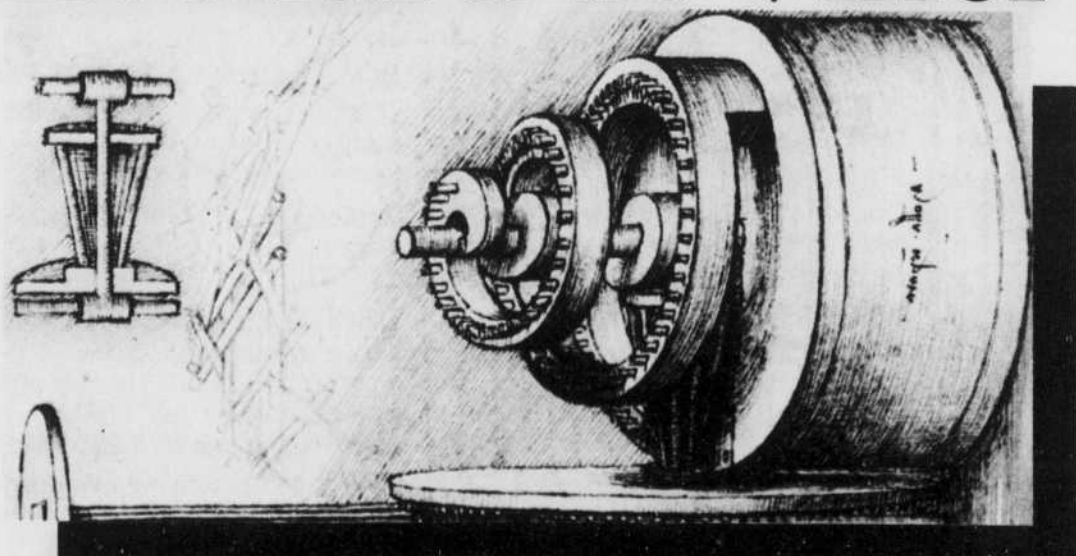
PORTO (Portugal) (Reuters) — Les ministres du conseil de l'Europe se sont mis d'accord hier sur un plan destiné à améliorer le sort des quelque 20 millions d'émigrés résidant dans les pays membres. À l'issue des trois jours de la conférence de Porto, les ministres ont lancé un appel pour lutter contre la discrimination et la xénophobie. Les ministres ont suggéré de former les policiers et les responsables publics des pays d'accueil pour qu'ils veillent aux droits des immigrés. Cependant, les ministres n'ont pas pu se mettre d'accord sur la question des droits de vote des immigrés dans les pays d'accueil, une politique préconisée par certaines confessions religieuses ainsi que par d'autres groupes de pression. Actuellement, seuls la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse permettent aux immigrés de participer à certaines consultations. Les ministres responsables des questions d'émigration des 21 pays du Conseil de l'Europe ont assisté à la réunion, ainsi que des représentants de la Finlande, de la Yougoslavie et du Vatican. Le nombre de réfugiés demandant asile a augmenté de manière dramatique, passant de 64,900 en 1981 à 156,000 en 1985. Les participants à la conférence ont d'autre part demandé que des accords soient conclus pour faciliter le retour au pays des émigrés, pour ceux qui le désirent.

■ Mozambique : étrangers enlevés

HARARE (AFP) — Sept étrangers, zimbabwéens, américain et australien, travaillant pour des organisations caritatives, ont été enlevés mercredi soir par la guérilla dans le centre du Mozambique, a-t-on appris hier auprès de l'une de ces organisations, *Youth with a Mission*, à Harare. Les adultes travaillaient à un projet de développement agricole et d'aide médicale sur une ferme une quinzaine de km à l'est de Gondola, sur le « couloir de Beira » à mi-chemin entre le port mozambicain et la frontière zimbabwéenne, selon la même source. Mercredi vers 23h, peu après qu'ils se furent couchés, la ferme a été investie par un groupe de guérilleros de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), a indiqué M. Oman. Pas un coup de feu n'a été tiré, mais les guérilleros ont fait sauter un camion et une voiture appartenant aux organisations, pillé la maison, emportant nourriture, couvertures et du matériel vidéo, et sont partis en emmenant les sept étrangers.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

Léonard de Vinci



Découvrir les secrets de l'univers était sa passion
Lundi 18 mai, 20h

IBM

L'autre télévision

Radio Québec

MacDonald rejette l'appel de CIBL-FM

PAUL CAUCHON

La ministre des Communications Flora MacDonald a annoncé hier que le « Gouverneur en conseil confirme la décision du CRTC » de mars dernier concernant les radios commerciales et communautaires au Québec, décision qui accordait à Radio McGill la fréquence convoitée par CIBL-FM, la radio communautaire de l'Est de Montréal.

Dans sa décision, qui a fait l'objet d'une discussion au Cabinet, la ministre spécifie que le gouvernement « est convaincu que le CRTC a pris en considération toutes les questions relatives à la politique du gouvernement ». La ministre dit « reconnaître le rôle important des stations communautaires à Montréal », en rappelant que lors de cette même décision le CRTC

avait donné son aval à la création d'une toute nouvelle station communautaire sur la Rive-Sud.

La ministre ajoute également que ceci n'empêche pas CIBL-FM de présenter au CRTC « des propositions innovatrices de service de radiodiffusion communautaire », sauf dans le cas de services éducatifs ou institutionnels, pour lesquels le CRTC a imposé un moratoire.

CIBL-FM perd donc ainsi la possibilité de voir renverser par voie d'appel la décision du CRTC qu'elle contestait. Mais pour la petite radio qui fait beaucoup de bruit depuis deux mois tout espoir n'est pas perdu : il reste encore deux fréquences de type éducative ou institutionnelle à Montréal, et il semble que le CRTC serait disposé à lever bientôt son moratoire pour permettre à CIBL de présenter une demande.

L'irradiation des aliments est potentiellement nocive, craignent les opposants à cette technique

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'irradiation des aliments réduit non seulement la valeur alimentaire de plusieurs aliments mais cette technique de conservation des aliments pourrait bien avoir des effets nocifs importants pour les humains.

C'est ce qu'affirment les représentants de l'Association des opposants à l'irradiation des aliments, un nouvel organisme qui a commencé à s'implanter à Montréal, Québec et au Saguenay.

Les demandes de cette association se rapprochent sensiblement des conclusions du comité des Communes qui s'est récemment penché sur l'irradiation des aliments. Ceux qui s'opposent à cette technique de conservation n'en demandent pas l'interdiction. Mais ils exigent que le fédéral, responsable de la surveillance du nucléaire, de l'inspection des aliments et du contrôle des importations alimentaires, exige l'identification obligatoire de tous les produits irradiés. Et une mention précisant que les « dangers pour la santé sont inconnus ».

L'association des opposants à cette technique demande par ailleurs à Ottawa de ne pas classer l'irradiation comme un « procédé » de production alimentaire, ce qui lui permettrait d'échapper à la loi sur les contrôles et l'étiquetage en alimentation.

L'irradiation, disent-ils, vise à remplacer les préservatifs chimiques et doit être considérée comme telle.

L'irradiation des aliments est réputée prolonger leur vie utile car elle détruit les bactéries qui y vivent. Ainsi, de la volaille irradiée se conserve non pas trois mais 25 jours au réfrigérateur, mais le procédé altère la couleur. L'efficacité de l'irradiation est telle que l'Institut Armand Frappier, qui travaille intensément sur cette technique, prévoit l'utiliser pour bombarder de rayons les eaux usées qui sortent des usines d'épuration pour les stériliser avant leur rejet dans les cours d'eau... Économique, la technique en question s'implante rapidement dans les pays en voie de développement puisqu'elle permet de sauver une proportion importante de la production alimen-

taire.

Mais plusieurs recherches tendent à démontrer que l'irradiation des viandes, des fruits, des épices, etc., réduit leur valeur alimentaire. Plusieurs vitamines, dont la vitamine C, sont détruites dans des proportions importantes par les rayons. Dans d'autres cas, on a noté que des bactéries plus résistantes en profitent pour proliférer sans que les autres, responsables de la putréfaction, nous avertissent du déclin biologique de la nourriture. Certaines des bactéries plus résistantes produiraient des toxiques dangereux pour l'homme. Des animaux de laboratoire nourris avec de la nourriture irradiée ont développé toutes sortes de problèmes de santé, y compris des problèmes assimilables à une exposition directe aux radiations.

En raison des doutes qui planent sur l'irradiation des aliments, un comité parlementaire recommandait cette semaine à Ottawa de maintenir l'identification obligatoire de tous les produits traités aux isotopes radioactifs au Canada ou à l'étranger. Les membres du comité ont aussi demandé au gouvernement de freiner

la pratique des aliments irradiés jusqu'à ce que ses promoteurs aient fait la preuve de son innocuité complète.

C'est notamment en partie grâce aux fonds fédéraux que sur les 135 irradiateurs actuellement en service dans le monde, 74 ont été construits par l'énergie atomique du Canada Ltée (EACL). L'opposition au nucléaire estime d'ailleurs que l'irradiation sert de bouée de sauvetage à cette entreprise dont le développement piétine depuis Three Miles Island et Tchernobyl.

L'irradiation consiste à exposer les aliments à une source de rayonnements ionisants, soit des rayons X, des électrons accélérés ou des rayons gamma.

Présentement, la loi permet l'utilisation de ce procédé pour ralentir la germination des pommes de terre et des oignons, pour tuer les insectes qui infestent le blé et la farine, et pour éliminer des microbes des épices.

Actuellement, le Canada n'irradie aucun aliment commercialement, mais il importe des aliments irradiés d'ailleurs, uellement sur le marché qui ont déjà été irradiés, a-t-il lancé.

Le comité des Communes a recommandé à l'interdiction pure et simple de l'irradiation avec les additifs alimentaires, afin d'assurer la tenue de tests pour déterminer l'innocuité des aliments irradiés.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait proposé en 1983 de considérer l'irradiation comme un procédé alimentaire plutôt qu'un additif.

Le comité a également recommandé l'interdiction pure et simple de l'irradiation du blé, parce que les études effectuées à ce jour laissent planer une incertitude quant à la nocivité de ce blé.

Il y a déjà des usines d'irradiation au Canada, mais elles servent surtout à stériliser du matériel médical.

Deux nouvelles usines devraient ouvrir bientôt au Québec, à Saint-Hyacinthe et à l'Institut Armand-Frappier de Laval. Il s'agit d'usines construites à l'aide de fonds fédéraux.

Le gouvernement devra répondre au rapport du comité parlementaire d'ici 120 jours.

Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations, Harvie Andre, a refusé de commenter le rapport. Il a cependant indiqué que la pratique actuelle en fait d'étiquetage serait poursuivie.

Tous les aliments irradiés importés doivent être étiquetés avant d'entrer au pays, a-t-il déclaré.

Les écrans cathodiques ne sont pas dangereux pour les yeux

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Il n'est guère plus dangereux pour la santé visuelle de travailler pendant deux heures consécutives sur un écran cathodique que de lire un livre de façon soutenue pendant la même période.

Ce qui est dangereux finalement, c'est l'abus d'utilisation des terminaux à écran cathodique ainsi que les mauvaises conditions de travail dans lesquelles évolue l'utilisateur.

Retour de la péniche aux ordures

ISLIP, New York (AFP) — Une péniche chargée de plus de 3,100 tonnes d'ordures new-yorkaises et rejetée par six États américains et trois pays étrangers revenait vers son point de départ hier après une odyssee maritime de plus de 50 jours et quelque 10,000 km.

La péniche, qui était partie le 22 mars d'Islip, dans l'État de New York, où personne n'en voulait, se trouvait au large du Cap Hatteras, Caroline du Nord, et remontait lentement en direction de sa ville d'origine, qu'elle devrait atteindre lundi.

« Nous avons décidé qu'il était dans le meilleur intérêt de tous que la péniche retourne où elle a été chargée », a déclaré M. Robert Guildry, responsable de la société à laquelle appartient le remorqueur qui tire la péniche depuis 54 jours.

Toutefois, le sort définitif des déchets d'hôpitaux qu'elle contient est encore incertain. La ville d'Islip a indiqué qu'elle était prête à les entreposer, mais la compagnie qui a la charge des débris n'entend pas payer les 240,000 dollars que la municipalité réclame.

Au cours de son périple le long des côtes est des États-Unis et dans le golfe du Mexique, la péniche a été re-foulée par la Caroline du Nord, l'Alabama, la Mississippi, la Louisiane, le Texas, la Floride. Le Mexique, Belize et les Bahamas l'ont également refusée.

Vaccin à la levure

CHICAGO (AP) — Des recherches sur un nouveau vaccin contre l'hépatite B fait à partir de levure de bière ont montré qu'il pourrait être aussi efficace que celui dérivé de plasma sanguin, si l'on en croit des tests récents.

L'intérêt de ces recherches est très grand en raison du développement du SIDA. Certains vaccins à base de plasma ont en effet été produits avec du sang contaminé. Aujourd'hui, même si le problème ne se pose théoriquement plus grâce aux méthodes de purification du sang mises en place depuis lors, les peurs, même infondées, n'ont pas pour autant disparu, affirment des chercheurs américains.

Le nouveau produit à base de levure à pain, produit par génie génétique, donnera ainsi le choix aussi bien au patient qu'au fabricant, affirment les scientifiques qui ont travaillé sous la direction du docteur Cladd Stevens du New York Blood Center (Centre newyorkais du sang).

CORVÉE-SOUSCRIPTION 87
faites don... votre possible



POUR LA CROIX-ROUGE
POUR L'AIDER À COLLECTER
LE SANG ET SOUVENT
RÉUSSIR L'IMPOSSIBLE.

La Société canadienne de la Croix-Rouge
Division du Québec

C'est ce qu'ont soutenu hier les docteurs Jean-Pierre Lagacé et Claude Léger lors du symposium annuel de l'Association des optométristes du Québec qui s'est tenu à Québec.

Il y a bien sûr des risques plus élevés pour les utilisateurs qui éprouvent déjà des problèmes visuels fonctionnels et pour ceux et celles de 40 ans et plus qui sont atteints de presbytie. Dans ces cas, l'utilisation de ces écrans risque de faire ressortir ces faiblesses et même de les empirer.

De même, les gens qu'on dit en forme vont généralement s'adapter plus facilement aux caractéristiques de cette tâche visuelle. Car c'en est une. Ces écrans cathodiques produisent, d'une façon temporaire et réversible, une fatigue visuelle et à divers degrés chez la moitié des utilisateurs.

Le Dr Lagacé recommande le port de lunettes ou de lentilles spéciales pour l'utilisateur des terminaux à écran cathodique qui est déjà atteint de presbytie.

« La spécificité de ce travail suppose donc une spécificité de la correction visuelle de la presbytie. On parlera alors de correction de tra-

vail qui sera utilisée exclusivement lors du travail sur terminal ».

L'Association des optométristes du Québec formule plusieurs autres recommandations à l'intention des utilisateurs.

Elle recommande de créer une ambiance de travail confortable, en éliminant toutes les sources d'éblouissement et les bruits provenant des appareils et en maintenant une température particulière : entre 68 et 73 degrés Celsius et une humidité relative entre 50 p.c. et 60 p.c.

L'association recommande aussi d'aménager les horaires de travail de façon à permettre un repos, de 10 à 15 minutes, après des périodes de travail ininterrompu de 60 ou de 120 minutes, selon que ce travail est modéré ou intensif.

Pour les amateurs de jeux vidéo, l'association recommande de prendre un repos de 10 minutes après chaque demi-heure de jeu ininterrompu et de respecter les mêmes critères d'hygiène visuelle que pour l'écoute de la télévision : bonne ambiance lumineuse et distance d'écoute égale à 5 fois la grandeur de l'écran.

Il y a bien sûr des critères à observer quant à l'appareil lui-même et à



L'usage des écrans cathodique ne fatigue pas plus la vue que la lecture.

sa disposition.

Les couleurs d'écran idéales sont le vert et l'ambre sur fond noir, tandis que le rouge sur fond noir serait catastrophique pour les yeux, selon le Dr Lagacé.

Le Dr Léger souligne finalement que les deux principales choses à retenir sont le fractionnement du travail (repos périodiques) et l'emploi de lubrifiant oculaire pour éviter l'assèchement de l'œil.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645



CENTRE-VILLE

COURS INTENSIFS (APRÈS-MIDI)

CONVERSATION ANGLAISE NIVEAU I ET II

DURÉE: 1er JUIN AU 19 JUIN

125\$

INSCRIPTION DÈS MAINTENANT



Pour renseignement:

849-8393

(Postes 712-732)

1450, rue Stanley
Métro Peel
sortie Stanley

COURS SUPER INTENSIFS (JOUR) CONVERSATION ANGLAISE

Du: 1er juin au 19 juin de 9h00 à 16h00

95\$

Test de classement: Jeudi, vendredi 21, 22 mai de 9h00 à 12h00 (midi)

En collaboration avec le service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez-nous au 277-3323

5550 avenue du Parc
Succursale Internationale



MONTREAL



Faculté des sciences sociales

MAÎTRISE EN RELATIONS INTERNATIONALES

Les facultés des Sciences sociales et de Droit offrent un nouveau programme de maîtrise semi-professionnelle à caractère multidisciplinaire.

La maîtrise prépare à la compréhension du système et des changements internationaux en privilégiant les rapports entre États et met l'accent sur les relations internationales du Canada et du Québec.

DURÉE DE LA MAÎTRISE

2 années à temps complet (période de stage incluse).

NOMBRE DE CRÉDITS

45 crédits en droit, économique, science politique et autres disciplines, dont 6 crédits pour le stage et 6 crédits pour l'essai.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat universitaire ou son équivalent. Satisfaire à des cours préalables de premier cycle dans les trois principales disciplines. Posséder un excellent dossier universitaire et une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Date limite pour soumettre une demande d'admission pour l'automne 1987: le 15 juillet

Pour complément d'information, communiquer par écrit à:

Gérard Hervouet
Faculté des sciences sociales
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval, Québec G1K 7P4
ou téléphoner à Louis Bélanger au (418) 656-3647

DATES IMPORTANTES

UQAM

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

SESSION D'HIVER 1987

La session d'hiver 1987 se poursuit pour tous les cours assumés par les chargés-es de cours.

SESSION D'ÉTÉ 1987

COURS DES PROFESSEURS-RES

Les cours intensifs de la session d'été 1987 dispensés par les professeurs-res débutent le **mardi 19 mai**.

COURS DES CHARGÉS-ES DE COURS

Les cours assumés par les chargés-es de cours seront donnés à compter du **lundi 8 juin**.

FAMILLE DES SCIENCES DE LA GESTION

Inscriptions: **le 9 juin** à 9 h 30, au local JM 400 Pavillon Judith-Jasmin.

Les cours débuteront pour tous les professeurs-res et les chargés-es de cours à compter du **15 juin**.

Les étudiants-tes recevront par écrit, au cours des prochains jours, les informations relatives aux modalités d'inscription.

INFORMATIONS

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec votre responsable de programme ou le bureau du registraire.

Université du Québec à Montréal

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL

POSTE OFFERT: Infirmière-chef de la Clinique ambulatoire et responsable des soins à domicile.

Vous aimez relever des défis?

Le Centre hospitalier thoracique de Montréal vous offre cette opportunité de mettre à profit votre compétence et vos connaissances

si

- vous détenez un 2e cycle universitaire
- vous êtes en règle avec votre Corporation professionnelle
- vous avez de l'expérience ainsi qu'un diplôme option santé communautaire ou l'équivalent
- vous êtes compétente en gestion
- vous êtes bilingue
- vous êtes capable de développer, implanter et évaluer des programmes de soins.

Nous serions heureux de recevoir votre curriculum vitae, avant le 28 mai 1987, adressé à:

Direction des soins infirmiers
Centre hospitalier thoracique de Montréal
3650 rue St-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2P4

OUTRE-MER

L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est à la recherche d'un

PROFESSEUR

pour assumer les responsabilités suivantes à l'École polytechnique de Thiès au Sénégal à compter du 1er septembre 1987.

1) Qualifications:

- Posséder un doctorat en sciences appliquées ou une maîtrise en sciences appliquées ou l'équivalent.
- Posséder au moins trois années d'expérience dans l'enseignement et la recherche au niveau universitaire.

2) Fonctions:

- Dispenser le groupe de cours suivants:
 - Électronique
 - Asservissement et automatisme
 - Gestion des projets
- Diriger des projets de fin d'études et encadrer les étudiants
- Participer à des projets de recherche.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Le candidat choisi doit s'engager pour une période d'un an. La candidature sera soumise à l'ACDI et aux autorités locales pour approbation.

Les personnes intéressées dev ont faire en sorte que leur demande accompagnée d'un curriculum vitae parviennent au plus tard le 20 mai 1987, à 17h00:

à l'attention de:

M. Jacques Martin
Responsable du recrutement
Projet de l'E.P.T.
Service de la Coopération internationale
E.P.M.
C.P. 6079, Succursale «A»
Montréal QC H3C 3A7



LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE CADRE

CONCOURS NUMÉRO: C-5/87

POSTE:

DIRECTEUR DE BUREAU

LIEU: Amos

STATUT: Temps plein 5 jours/semaine.

NATURE DU POSTE:

Sous l'autorité de la direction des services professionnels, le directeur de bureau a la responsabilité d'organiser la distribution des programmes de services sociaux décentralisés, dans le territoire couvert par l'unité de travail d'Amos.

Il planifie, contrôle et évalue les activités professionnelles relatives à la distribution des programmes sur le territoire desservi.

FONCTIONS GÉNÉRALES:

- Voit à l'application des programmes desservis, en conformité avec les politiques et procédures et la convention collective en vigueur;
- Voit à ce que l'ensemble du travail clinique auprès des bénéficiaires (accueil, évaluation, orientation, prise en charge et révision) respecte les normes et standards de pratique établis;
- Évalue les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et s'assure du contrôle de la quantité et qualité des intervenants;
- Participe à la sélection du personnel sous sa responsabilité immédiate: s'assure qu'il reçoit un entraînement adéquat, évalue son rendement et fait les recommandations nécessaires à la gestion du personnel de son unité;
- S'assure de connaître les besoins de consultation et de supervision du personnel de son unité de travail et participe à l'évaluation des besoins en formation-perfectionnement de ce personnel;
- Détermine et applique un mécanisme de révision périodique de tous les cas;
- S'assure d'une distribution de services de qualité et en quantité suffisante sur son territoire;
- Représente l'établissement sur le territoire desservi;
- Effectue toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat.

EXIGENCES:

Détenir un diplôme d'études universitaires en sciences humaines; Posséder une expérience de travail pertinente d'au moins cinq (5) ans, dont trois (3) dans une fonction de gestion;

Les candidats possédant plusieurs années d'expérience jugées pertinentes et une formation adéquate pourraient être considérés.

CONDITIONS:

Selon l'échelle de rémunération des cadres du Ministère de la santé et des services sociaux, classe 14. (34,160\$ - 48,153\$ en révision)

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Faire toute demande avant le 22 mai 1987 à l'adresse suivante:

Le directeur général,
Centre de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue,
341 Principale nord, 5e étage,
Amos, Québec J9T 2L8

Affichage du 11 mai 1987 au 22 mai 1987.

Amos le 4 mai 1987.

CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL

POSTES OFFERTS:

Coordonnatrices des soins infirmiers

(1) temps complet (nuit)
(1) temps partiel (jour - soir - nuit)

Nous offrons à des infirmières de carrière d'oeuvrer au sein de notre équipe de direction. Aussi, si vous possédez les pré-requis suivants, nous serions heureux de vous accueillir:

- avoir un 2e cycle universitaire (ou 1er cycle avec expérience pertinente)
- être en règle avec votre Corporation professionnelle
- avoir un minimum de 2 ans d'expérience en clinique
- être parfaitement bilingue
- démontrer des compétences en gestion

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Direction des soins infirmiers
Centre hospitalier thoracique de Montréal
3650 rue St-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2P4



Faculté des sciences de l'administration

DEUX PROFESSEUR(E)S DÉPARTEMENT DE MANAGEMENT

Nous sommes une équipe de 22 professeur(e)s enseignant dans le champ du comportement organisationnel, de la gestion stratégique des organisations et de la gestion des ressources humaines. Nos intérêts de recherche et d'intervention sont le management international, l'entrepreneuriat, la gestion des services de santé, la santé et sécurité au travail, les impacts organisationnels de l'informatisation et la gestion de la PME. Nous sommes aussi à l'affût des problématiques nouvelles dans ces champs d'intérêt.

Si vous êtes intéressé(e) à vous joindre à nous pour dispenser de l'enseignement (aux trois cycles), faire de la recherche et offrir des services à la collectivité, faites-nous connaître vos intérêts, réalisations majeures et projets avant le 1^{er} juin 1987. Nos préférences iront aux candidat(e)s possédant un doctorat en sciences de l'administration ou dans une discipline connexe.

Les conditions générales d'emploi sont celles prévues dans la convention collective.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, de même que l'énoncé de leurs intérêts et projets, avant le 1^{er} juin 1987 à:

Hélène Lee-Gosselin, directrice
Département de management
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval, Québec G1K 7P4



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE Faculté des lettres et sciences humaines

Poste de professeur outre-mer

À l'intérieur d'un projet d'appui au programme de 2^e cycle en études coopératives administré par le Centre panafricain de formation coopérative (République populaire du Bénin), l'Université de Sherbrooke demande un professeur pour un poste à Cotonou, au Bénin.

Fonctions — Enseignement (deux activités par trimestre, dont les séminaires de recherche et de rédaction); encadrement pédagogique et direction des étudiants en préparation et rédaction de mémoire; organisation des jurys et évaluation des mémoires de recherche; participation aux autres activités d'enseignement du C.P.F.C.

Exigences — Diplôme de 3^e cycle dans une discipline pertinente à l'étude des coopératives; expérience de l'élaboration de projets et de l'encadrement d'étudiants en rédaction de mémoire; connaissance souhaitable de la méthode du «cadre logique» d'élaboration de projets; connaissance des mouvements coopératifs, africains de préférence; esprit d'initiative et capacité reconnue de travail en équipe; trois ans d'expérience dans un pays d'Afrique.

Durée du contrat — Deux ans à compter d'août 1987.

Traitement — Selon l'échelle de traitement en vigueur; indemnités de service à l'étranger et autres allocations reconnues par l'A.C.D.I.

Faire parvenir curriculum vitae et noms de trois personnes pouvant fournir des références sur emplois antérieurs, avant le 5 juin 1987, au:

Directeur du projet DESCOOP / IRECUS
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

N.B. — L'Université de Sherbrooke respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.

OFFRE D'EMPLOI

Poste pour l'année scolaire 1987-1988

Conseillère ou conseiller syndical en relations de travail

Fonctions

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le directeur général, la conseillère ou le conseiller syndical peut être appelé à exercer l'une ou plusieurs des fonctions suivantes:

- application et interprétation des conventions collectives, lois et règlements (notamment CSST)
- conseils aux membres et aux instances;
- personne-ressource dans le domaine des relations de travail;
- préparation, enquête et arbitrage;
- représentation du Syndicat devant différents tribunaux;
- ressource dans des opérations d'intervention dans les établissements;
- ressource dans des dossiers particuliers;
- participation à des réunions, sessions, etc.

Cette personne fera partie d'une équipe de conseillères et de conseillers syndicaux.

Exigences

- expérience ou formation pertinente à la fonction;
- implication et connaissance du milieu syndical;
- habileté en communication;
- capacité de faire des représentations et de défendre ses dossiers;
- capacité de travail en équipe;
- capacité d'analyse et esprit de synthèse;
- disponibilité.

Conditions de travail et de traitement

Selon la convention collective des employés-conseils.
Salaires à compter de 39 488 \$.

Prière d'adresser votre offre d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae à:

Alliance des professeurs et professeurs de Montréal
à l'attention du Directeur général
8225 boulevard Saint-Laurent
Montréal H2P 2M1

Votre demande doit être parvenue aux bureaux de l'Alliance avant le vendredi 22 mai 1987 à 17 heures.



l'Alliance des Professeurs et Professeurs de Montréal



L'HÔPITAL SAINT-VINCENT, une institution de santé bilingue de 516 lits, affiliée à l'Université d'Ottawa et offrant des soins de longue durée et de réadaptation

recherche deux (2)

TRAVAILLEURS(EUSES) SOCIAUX(LES)

Pour assurer l'ensemble des services sociaux offerts dans le cadre des programmes de longue durée et de l'Hôpital de jour.

Exigences:

- Maîtrise en Service social
- Éligible à devenir membre de l'«O.A.P.S.W.»
- Expérience en travail de groupe dans un milieu hospitalier serait un atout.
- Très bonne connaissance du français et de l'anglais

Salaires avantageux et une gamme complète d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 29 mai 1987 aux:

Ressources humaines
Hôpital Saint-Vincent
60, rue Cambridge nord
Ottawa, Ontario, K1R 7A5
(613) 782-2718



LA FÉDÉRATION CULTURELLE DES CANADIENS-FRANÇAIS

est à la recherche de candidat-e-s pour le poste de

DIRECTEUR-TRICE ADJOINT-E RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INFORMATION

La personne choisie assumera les fonctions de planification, de coordination et d'organisation des secteurs administratif et informatif du bureau national. Elle sera responsable de préparer et de contrôler les budgets de la Fédération; conseiller la directrice générale et le bureau de direction en matière d'administration et établir des stratégies de diversification de fonds. Elle devra également coordonner les dossiers de presse, assurer la liaison avec les médias, et développer l'échange d'information entre les organismes membres et avec le public en général.

Exigences:

- Études universitaires dans un des domaines suivants: communication, administration, journalisme et/ou expérience équivalente;
- Expérience minimum de deux (2) ans dans un des domaines sus-mentionnés;
- Aptitude pour le travail en équipe avec permanent-e-s et bénévoles;
- Excellente connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits;
- Connaissances de la réalité canadienne française en milieu minoritaire, plus particulièrement dans le secteur culturel;
- Disponibilité à se déplacer à travers le pays.

Rémunération: À déterminer.

Entrée en fonction: Mi-juin 1987

Cette personne sera appelée à travailler à partir du bureau national de la F.C.C.F. à Ottawa. Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae avant le 31 mai 1987 à l'adresse suivante:

Comité de sélection F.C.C.F.
270, rue Dalhousie
Ottawa (ONTARIO)
K1N 7E4

LE FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

est un organisme para-public québécois ayant pour mission de subventionner la recherche scientifique au Québec et d'accorder des bourses d'excellence pour des études avancées.

Le Fonds F.C.A.R. est à la recherche d'une personne pour combler un poste

d'administrateur de programmes (poste de niveau professionnel) et ce à Sainte-Foy.

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du directeur des programmes scientifiques, l'administrateur de programmes assume la responsabilité d'un ou de plusieurs programmes de subventions et des diverses opérations qui y sont rattachées. Il agit comme secrétaire de comités et assure le suivi des décisions auprès des requérants. Il participe également aux diverses activités de planification et d'évaluation des programmes.

De façon plus particulière, il assure la coordination des programmes orientés vers le développement des liaisons universités-industries.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme universitaire de deuxième cycle.
- Cinq (5) ans d'expérience pertinente dont deux (2) reliées à la concertation universités-industries;
- Bonne capacité de communication écrite et verbale.

INSCRIPTION

Toute personne intéressée à ce poste doit faire parvenir sa candidature (accompagnée du curriculum vitae) au plus tard le 5 juin prochain avant 16 heures à l'adresse suivante:

FONDS
FCAR
FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS
ET L'AIDE À LA RECHERCHE

Concours 87-02
Fonds F.C.A.R.
3700, rue du Campanile
Bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6

"Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents."

Au département de design

DEUX POSTES DE PROFESSEUR RÉGULIER

- 1- technologie du design
- 2- design de base

Postes accessibles aux femmes et aux hommes.

Fonctions et cadre de travail:

Enseignement, recherche et création dans les domaines ci-haut mentionnés.

Date d'entrée en fonction: 1er juillet 1987.

Exigences:

- 1- Maîtrise en génie ou en architecture, ou en design ou l'équivalent; cinq ans d'expérience professionnelle reconnue, expérience d'enseignement et de recherche dans le domaine des matériaux et des procédés appliqués à l'architecture et au design industriel
- 2- Maîtrise en architecture ou en design, ou l'équivalent; cinq ans d'expérience professionnelle reconnue, expérience d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'apprentissage des moyens de formalisation appliqués à l'architecture et au design industriel

Traitement: Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae avant le 25 mai 1987 à:

M. Georges Adamczyk, directeur
Département de design
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

L'Office des services de garde à l'enfance s'installe dans l'ancien monastère du Bon-Pasteur

RENÉE ROWAN

Je suis allée visiter les nouveaux locaux de l'Office des services de garde à l'enfance qui vient d'aménager dans l'ancien monastère du Bon Pasteur, rue Sherbrooke est, sur l'emplacement bordé par les rues de Bullion, Saint-Norbert et Saint-Dominique.

J'en suis ressortie frappée par la beauté et la sobriété des lieux, mais aussi par l'originalité de ce complexe qui réunit divers milieux — petite enfance/personnes âgées, familles à revenu modeste et personnes beaucoup plus à l'aise, le privé/le public — ce qui en fait un modèle unique de récupération d'un monument historique qui reste intégré à la vie de quartier.

La Société immobilière du patrimoine architectural (SIMP) de Montréal a réussi à redonner une vocation sociale au monastère tout en respectant son caractère historique. « Il s'agit là d'une réussite exceptionnelle », commente la présidente de l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE), Mme Stella Guy.

Dans les divers bâtiments de cet ensemble conventuel entièrement rénové par la Société immobilière du patrimoine architectural (SIMP), société paramunicipale, logent maintenant la résidence Aurélie-Cadotte qui comprend 34 unités de logements pour personnes âgées autonomes, la coopérative d'habitation *Sourire à la vie* qui compte 27 HLM pour les familles du secteur (logements subventionnés dans les deux cas) et 22 luxueuses unités de condominium. C'est là où habitera le maire Jean Doré.

Les bureaux de l'OSGE occupent le corps central du bâtiment tandis que la chapelle servira de maison de la culture et de salle de répétition pour l'Orchestre de chambre de Montréal. Ce qui était le presbytère abritera, au début de juillet, la garderie *Tour à tour*, service autonome qu'administreront les parents usagers.

« Tout cela a commencé de façon inopinée », rappelle Mme Guy. Dans un article publié dans un quotidien, le directeur de SIMP, M. Pierre Ouel-



Mme Stella Guy

let, indiquait les difficultés qu'il rencontrait à trouver une vocation sociale aux monuments historiques, notamment ceux de petite taille comme la maison Allan, à Pointe-aux-Trembles. La présidente de l'Office n'a été longue à réagir, elle qui aime les vieilles pierres.

Elle prend rendez-vous, dès le même jour, avec M. Ouellet lui proposant que SIMP étudie la possibilité d'y installer une garderie. L'idée a fait son chemin et c'est ainsi qu'est née la garderie *Bécassine*.

Emballée par cette première expérience et convaincue de la nécessité pour l'Office de se rapprocher de sa clientèle — on retrouve dans la région du Montréal métropolitain 60 % des services de garderie du Québec — la présidente revient à la charge proposant à SIMP de voir si, dans sa banque de monuments historiques, il ne s'en trouverait pas convenant à ses « rêves » et à ses critères. SIMP a aussi des idées de projet.

« Nous avons étudié ensemble plusieurs possibilités et, d'un commun accord, nous avons arrêté notre choix sur le monastère du Bon-Pasteur classé « bien culturel » par le gouvernement en 1979. La collaboration de SIMP a été extraordinaire », constate Mme Guy visiblement satisfaite de cette alliance. Les Soeurs du Bon-Pasteur sont

aussi heureuses de la nouvelle vocation sociale du monastère qui respecte leur idée d'accueillir des enfants. Cet aspect était important pour elles.

La Communauté de Notre-Dame du Bon-Pasteur d'Angers a été fondée en 1928 par Rose Virginie Pelletier qui a adopté, en religion, le nom de Mère Marie de Sainte-Euphrasie, canonisée depuis sous le nom de sainte Marie-Euphrasie Pelletier. Une des salles de conférence des nouveaux locaux occupés par l'OSGE porte son nom.

Venues s'établir au Québec en 1844, les religieuses se sont installées dans le monastère de la rue Sherbrooke en 1847. En les faisant venir ici, on leur avait confié la mission de s'occuper des jeunes filles délinquantes ou sans famille.

La maison-mère de la communauté a aménagé boulevard Gouin, mais quelques religieuses habitent encore une maison voisine de l'ancien monastère, mais à l'extérieur du complexe, rue Sherbrooke, de l'autre côté de la rue de Bullion.

« Un de nos critères, précise la présidente de l'Office, était d'avoir, adjacente à nos bureaux, une garderie pour nos employés. On ne peut prêcher aux autres ce que l'on ne fait pas soi-même... dans l'édifice à bureaux de Longueuil, situé entre des autoroutes, ce n'était pas possible. Ici, les enfants bénéficieront de la cours intérieure et des jeux aménagés pour les jeunes du complexe. »

La garderie sans but lucratif *Tour à tour*, qui comptera une cinquantaine de places dont cinq pour les poupons, accueillera prioritairement les enfants des employés de la garderie, ceux des familles de la coopérative d'habitations, les enfants du personnel et des étudiants du cégep du Vieux-Montréal avec qui l'Office a conclu une entente et ceux des habitants des condominiums. S'il reste des places, elles seront ouvertes aux enfants du quartier.

« On ne veut pas d'une garderie qui soit expérimentale dans le sens de « laboratoire », explique Mme Guy, mais on la veut d'une grande qualité de service ». Il y a, au cégep du Vieux-Montréal un département de techniques de services de garde. Les

professeurs sont intéressés à participer au programme pédagogique de la garderie qui deviendra également un milieu de stages pour les étudiants. « Nous avons élaboré le projet en collaboration avec le département », précise la présidente de l'Office.

Le conseil d'administration de la nouvelle garderie est composé de parents de l'OSGE, de parents du cégep du Vieux-Montréal et de parents de la coopérative d'habitations. La garderie *Tour à tour* a bénéficié des mêmes subventions offertes à l'ensemble des garderies sans but lucratif et du programme d'aide du ministère des Affaires municipales qui était offert, jusqu'au 31 mars dernier, pour la relocalisation ou l'implantation de garderies dans des édifices municipaux.

L'aménagement de l'Office dans de nouveaux locaux lui a également permis d'ouvrir son centre de documentation au grand public. Celui-ci pourra venir consulter sur place les publications et recherches pertinentes aux services de garde à l'enfance.

Notons enfin que la salle de conférence de l'Office portera le nom de salle Lizette-Gervais en hommage à la première présidente de l'OSGE morte d'un cancer il y aura bientôt un an. Une plaque commémorative sera dévoilée lors de l'inauguration officielle de l'Office et du complexe du Bon-Pasteur prévue pour la fin de juin ou le début de juillet.

Une autre salle portera le nom de Pierre-Thériault à la mémoire de Monsieur Surprise qui a si longtemps fait partie du monde de l'enfance.

Le PQ — les libéraux ont négligé les routes

QUÉBEC (PC) — Alors qu'il a pris des engagements électoraux totalisant plus de \$ 2 milliards, le gouvernement Bourassa a dépensé depuis son élection \$ 85 millions de moins que ne l'a fait le gouvernement péquiste en 1985-86.

C'est ce qu'a déploré hier le leader de l'opposition en Chambre, M. Guy Chevrette, lors de l'interpellation du vendredi à l'Assemblée nationale.

La construction de routes a connu une baisse de \$ 61 millions en 1986-87 par rapport à 85-86, dernière année du régime péquiste. En 1987-88, les montants alloués ont également baissé, de \$ 333 millions à \$ 332 millions.

« Depuis deux ans, nous constatons un net recul au niveau de la construction de routes », a déploré le député de Joliette.

« En matière de conservation du réseau routier, le ministre a promis mer et monde, a-t-il poursuivi. Les libéraux, sur les banquettes de l'opposition, ont clamé qu'il fallait \$ 80 millions pour la réfection et la conservation des routes ».

Or, soutient M. Chevrette, le premier budget du programme de réfection du ministère des Transports a baissé de \$ 14 millions par rapport à celui du gouvernement péquiste. Cette année, le budget a prévu une augmentation de \$ 60 millions, a-t-il admis, « mais c'est bien en-deça

de ce que suggérait le rapport Middlemiss sur l'état des routes ».

Au niveau du soutien au réseau municipal, on note là-aussi une baisse, a déploré M. Chevrette. Elle se chiffre à \$ 7 millions en 86-87, et à \$ 3 millions cette année, par rapport à 1985-86.

En fait, de conclure le leader de l'opposition, le ministre des Transports devrait avoir un minimum de \$ 150 millions de plus dans son enveloppe pour être sur un pied d'égalité avec l'année 1985-86.

En réponse aux arguments de son vis-à-vis, le ministre Marc-Yvan Côté a indiqué que, pour son premier budget, le gouvernement Bourassa avait placé ses priorités ailleurs, soit à l'éducation et à la santé. « J'admets, a-t-il dit, que 1986-87 n'a pas été l'année miracle pour le budget du ministère des Transports ».

Mais cette année, a-t-il poursuivi, le gouvernement met l'accent sur l'entretien de notre réseau routier. Et à ce chapitre, le gouvernement prévoit des ajouts de \$ 200 millions.

De plus, le gouvernement injectera \$ 5 millions à l'aide aux réseaux municipaux.

Dans un deuxième temps, le ministre Côté revendiquera des sommes additionnelles pour la construction de routes, a-t-il promis.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Le Conseil Scolaire Catholique Romain de Port au Port est à la recherche

DE PROFESSEURS POUR SEPTEMBRE 1987

- 1) Professeur de français par immersion** — L'École Secondaire Notre-Dame-Du-Cap, Cap St-George
Qualifications: Les candidats doivent être parfaitement bilingues et détenir un diplôme académique en sciences sociales
- 2) Professeur de français langue seconde** — L'École Secondaire Notre-Dame-Du-Cap (Suppléant de septembre à décembre 1987)
Qualifications: Les candidats doivent être bilingues et être aptes à enseigner d'autres cours en plus du français langue seconde
- 3) Professeur de français au primaire pour un programme de langue première** — L'École Élémentaire Notre-Dame-Du-Cap, Cap St-George
Qualifications: Les candidats doivent être parfaitement bilingues et avoir de l'expérience comme professeur au primaire
- 4) Professeur de français au primaire pour un programme de langue première** — L'École Ste-Anne, Mainland
Qualifications: Les candidats doivent être parfaitement bilingues et avoir de l'expérience comme professeur au primaire
- 5) Professeur de français au primaire pour un programme de langue première** — L'École primaire St-Stephen's, Stehenville
Qualifications: Les candidats doivent être parfaitement bilingues et avoir de l'expérience comme professeur au primaire.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Andrew D. Butt,
Superintendent
Port au Port R.C. School Board
P.O. Box 5200, Stehenville, NF
A2N 3M5
Tél.: 643-9525

Chef du secteur médical de la salle d'urgence

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE, centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal, est à la recherche d'un pédiatre qui sera le responsable médico-administratif du secteur médical de la salle d'urgence.

Cette offre s'adresse aux pédiatres avec des qualités professionnelles et de leadership de haut niveau. Une expérience antérieure dans l'organisation des soins de première et deuxième ligne et une capacité reconnue de travailler en équipe seront des atouts fortement considérés.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 mai 1987 au:



Docteur Louis Dallaire
Responsable du comité de sélection
HÔPITAL SAINTE-JUSTINE
3175, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C5

VIA RAIL CANADA INC., une société faisant preuve d'avant-gardisme et d'innovation dans sa gestion des services ferroviaires voyageurs inter-villes et transcontinentaux au Canada, offre une excellente perspective de carrière pour un:

TRADUCTEUR-RÉVISEUR

Bilingue, vous êtes un excellent communicateur et possédez des habiletés supérieures en rédaction. Votre entregent, votre dynamisme, votre souplesse de comportement et votre polyvalence font de vous le candidat idéal pour assurer le rayonnement du service Traduction et Terminologie auprès des autres services-clients du siège social de la Société à Montréal.

En plus de fournir des services professionnels de traduction, vous réviserez les textes de collaborateurs à la pige qui ont pour langue de départ et d'arrivée l'une des deux langues officielles et votre large expertise ainsi que votre souci du détail vous amèneront à agir également en qualité de linguiste-conseil.

Vous possédez un baccalauréat ou une maîtrise en traduction ou une formation équivalente, ainsi que sept années d'expérience en traduction de l'anglais au français, dont deux en révision et vous êtes membre agréé de la Société des traducteurs du Québec.

Le candidat intéressé à relever des défis trouvera une ambiance des plus stimulante à VIA. Nous offrons un salaire concurrentiel ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux.

Si vous désirez poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 mai 1987 en mentionnant le numéro de dossier C436.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.

VIA RAIL CANADA INC.
Service des ressources humaines
Case postale 8116, succursale A
MONTREAL (Québec)
H3C 3N3

VIA RAIL offre des chances égales d'emploi



CONTRÔLEUR

Notre client, un important importateur de vêtements situé dans la région de Montréal, est à la recherche d'un(e) détenteur du titre de C.G.A. ou C.M.A. ou expérience équivalente. Doté(e) d'excellentes aptitudes pour la supervision de personnel, vous aimez le travail en équipe et communiquez efficacement dans les deux langues officielles.

Le candidat sera responsable de l'élaboration des budgets, des états financiers et de leur analyse, du mouvement de trésorerie, et possèdera l'initiative nécessaire pour fournir au président de l'entreprise d'autres informations pertinentes à la saine gestion de la compagnie. Le candidat(e) a une expérience de trois à cinq ans dans le domaine. La connaissance de l'affacturage et du système Rexon sont importantes.

Votre rémunération sera fonction de vos qualités et votre expérience.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Monsieur Émile Malka, C.A.
Bojoli, Sabbah, Sabbag, Ziri, Malka
3424, rue Drummond
Montréal, Québec
H3G 1Y1

L'Association culturelle franco-Ténoise

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce concours s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

L'Association culturelle franco-Ténoise (A.C.F.T.) est l'organisme porte-parole des francophones vivant dans les Territoires Nord-Ouest. À ce titre, elle est membre de la Fédération des francophones hors Québec et de la Fédération culturelle des canadiens-français. L'A.C.F.T. est elle-même une fédération regroupant quatre associations-membres situées à Yellowknife, Iqaluit, Fort Smith et Inuvik. L'A.C.F.T., comme tout organisme francophone porte-parole, intervient dans tous les domaines d'activités où les intérêts des francophones sont en jeu et principalement auprès des gouvernements fédéral et territorial.

Sommaire de la fonction:

Sous la direction d'un conseil d'administration bénévole, le directeur général est responsable de la mise en application du plan de développement de l'A.C.F.T. et de la supervision du journal l'Aquilon. Le directeur général a aussi un rôle actif dans l'application du plan de développement des associations-membres de l'A.C.F.T. Il doit voir à la réalisation de la programmation de l'A.C.F.T., au suivi des décisions des instances élues et s'occuper de la gestion et de l'administration de l'association et de son personnel.

Tâches:

Le directeur est principalement responsable devant le conseil d'administration:

- de piloter et/ou coordonner les dossiers de l'A.C.F.T.;
- de produire des documents et mémoires et les soutenir devant les différents comités et commissions;
- de superviser l'ensemble de la comptabilité de l'organisme;
- de préparer et de négocier les budgets et les demandes de financement;
- d'agir comme agent de liaison auprès des gouvernements fédéral et territorial et autres organismes.

Qualifications:

- Diplôme de premier cycle en sciences sociales ou humaines ou/et expérience dans les organisations communautaires de promotion et de défense des droits;
- Connaissance de la situation des francophones vivant en milieu minoritaire;
- Connaissance du (ou intérêt au) contexte particulier des T.N.-O. et de la question autochtone;
- Formation ou expérience en administration;
- Aptitude en communications verbale et écrite dans les deux langues officielles;
- Aptitude à la négociation et à la revendication;
- Qualité de leadership et d'animation;
- Être prêt à travailler en dehors des heures normales sur des dossiers importants, et prêt à voyager souvent dans les Territoires et en dehors;

Traitement:

Selon les normes maximales du secrétariat d'État. Salaire de 30,000.00\$ et une allocation-logement de 4,300.00\$.

Adresser votre demande accompagnée d'un curriculum vitae par courrier exprès avant le 30 mai 1987 à l'adresse suivante:

Comité de sélection
Association culturelle franco-Ténoise
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9



BANQUE ROYALE Carrières

La Banque Royale du Canada recherche un professionnel de l'information possédant une forte motivation pour l'adjoindre à son service des Affaires publiques, situé au siège social de Montréal, afin de combler le poste suivant :

Rédacteur

Vous serez responsable de la publication mensuelle du journal d'entreprise de la banque et vous occuperez d'un large éventail de programmes de communication destinés aux employés.

Pour remplir ces tâches, vous devez avoir de solides connaissances en journalisme ou en communication et de l'expérience de la production d'imprimés. Vous êtes autonome, capable de travailler sans supervision, ou de vous intégrer dans une équipe. Vous aurez de plus la charge des pigistes. Énergique, vous êtes doté d'initiative et savez vous débrouiller suffisamment en français pour communiquer avec les fournisseurs.

Nous vous offrons une rémunération en fonction de vos compétences, ainsi qu'un excellent programme d'avantages sociaux.

Si vous possédez les qualités requises, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance, en mentionnant le numéro de dossier 8704.

Les intermédiaires doivent s'abstenir.

L.Y. (Lino) Perreault
Chef, Service central de recrutement
La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie
5^e étage, aile Est
Montréal (Québec) H3C 3A9

LA SPÉCIFICITÉ ET LE NPD

LA GUERRE des sondages n'aura peut-être pas lieu, s'il faut s'en remettre aux commentateurs des experts et des politologues. Au lendemain de la publication de deux sondages qui envisagent différemment l'actuelle distribution des préférences partisanes et, de façon spécifique, la situation du Nouveau Parti démocratique, le débat sur la « validité » des coups de sonde va inévitablement se raviver. Sans nier l'intérêt, ni la pertinence de ce débat, les résultats de fond de ces deux sondages — on ne peut pas parler encore de « tendances lourdes » — méritent pourtant un examen attentif. C'est vers le Québec que se porte la curiosité des analystes, que s'ébauchent des modifications stratégiques au sein de l'état-major des grands partis fédéraux.

Premier ou bon deuxième ? Peu importe l'exacte position du NPD sur l'échiquier partisan, une évidence s'impose en raison de sa permanence au cours des six ou sept derniers mois. La montée des néo-démocrates ne correspond plus à un accident de parcours, comme on l'imaginait lors des premiers sondages porteurs de ces résultats surprenants. L'hypothèse de la saute d'humeur ou du coup de tête ne correspond plus à la réalité.

L'attitude des électeurs québécois, telle que révélée par ces sondages, ne manque pas d'intriguer en regard du comportement électoral habituel, du moins sur la scène fédérale. Jamais un « tiers-parti » n'a bénéficié aussi longtemps d'une telle popularité au chapitre des intentions de vote. Que l'on songe un instant à la surprise qu'avait provoquée l'élection des 26 députés du Crédit social au scrutin de 1962. À l'exception de la démarche solitaire menée à l'époque par Peter Regensiefel, aucun sondage n'avait laissé soupçonner cette vague souterraine. On rétorquera sans doute que les sondages ne bénéficiaient pas de la même popularité à cette époque. C'est faire peu de cas des sondages Gallup...

On ne dispose malheureusement pas d'étude plus détaillée, plus sophistiquée pour tenter de supputer les raisons de ce nouveau comportement pré-électoral. On doit se rabattre sur des hypothèses relativement traditionnelles.

Les électeurs québécois afficheraient ainsi leur agacement, peut-être même leur désarroi devant la « performance » du gouvernement conservateur à Ottawa ? Trois ans après la démission de M. Pierre-Élliott Trudeau comme chef du Parti li-

béral, la grande brouille entre les Québécois et les « rouges » n'aurait pas encore été liquidée ? On imaginerait encore plus difficilement créditer le programme ou le leadership du NPD de la ferveur qu'indiquent les sondages d'opinion avec une régularité à faire pâlir d'envie tout bon organisateur électoral. Serait-il plus brillant de croire en la magie du congrès du NPD à Montréal en mars dernier ?

Bref, des hypothèses intéressantes, qui ne dépassent guère le stade des lieux communs traditionnels, sans pour autant être dénuées de tout fondement. Les partis fédéraux n'en dégagent pas moins des conclusions immédiates, comme on a pu le constater ces derniers jours.

En un rien de temps, comme une crêpe retournée au petit matin, le NPD a refait son unité au sujet de l'accord du Lac Meech. Il a suffi de quelques heures, et les dissidences profondes des premiers jours se tassaient. Lundi dernier, on a mis entre parenthèses les grandes inquiétudes au sujet des programmes « nationaux » éventuellement menacés par le droit de veto assorti de compensations financières. On aurait juré que la direction du NPD avait eu en primeur les résultats du sondage Angus Reid.

Le malaise est plus profond chez les libéraux. Après l'incident Ouellet, voici maintenant la prise de position du député Donald Johnston étalée en toutes lettres dans *The Gazette*. Voici l'expulsion du cabinet-fantôme du député David Berger, de Montréal-Laurier. Bousculé par les sondages, le chef du Parti libéral essaie d'affirmer son leadership et d'afficher l'image de l'unité retrouvée.

Les conservateurs donnent curieusement l'impression de jouer les observateurs détachés. Sans doute misent-ils sur les retombées éventuelles de l'accord concocté par M. Mulroney au Lac Meech. Sans doute trouvent-ils réconfort dans les sondages levés dans des circonscriptions du Québec, dont les résultats ne correspondraient pas du tout à la tendance générale. D'autres enfin ne sont pas insensibles aux possibilités mathématiques qu'introduit dans le jeu électoral la présence d'un tiers parti dans l'ensemble des circonscriptions.

Dans le reste du pays, on s'interroge sur le « flirt » du Québec avec le NPD. Pourrait-on suggérer d'y lire une autre manifestation de la spécificité d'une société distincte ?

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Mme Thatcher vent en poupe

L'ANNONCE d'élections générales anticipées pour le 11 juin n'aura pas pris les Britanniques par surprise. Tous les états-majors politiques s'y préparaient, et nul n'imaginait que Mme Thatcher prendrait le risque d'attendre beaucoup plus longtemps avant de se tourner vers les électeurs.

Opportune pour les conservateurs, cette fin de printemps l'est au moins à deux titres. Les divisions et les faiblesses de l'opposition, d'abord, leur donnent l'avantage d'apparaître encore comme le parti de gouvernement le plus crédible. Le Labour, en dépit des efforts de son leader, M. Neil Kinnock, n'est pas parvenu à surmonter toutes les divergences internes et souffre d'un manque de cohérence aussi bien en matière de politique extérieure — de défense notamment — que dans l'organisation de ses propres troupes. L'Alliance centriste, pour sa part, veut se présenter comme une « troisième voie », mais bien qu'elle ait réussi d'incontestables percées — principalement

aux dépens des travaillistes, — elle ne peut pour autant prétendre remporter une majorité.

Second avantage pour Mme Thatcher : une embellie dans la situation économique et sociale qui tend à estomper quelques-uns des aspects les plus négatifs de sa politique. Pour la première fois depuis de longues années le chômage tend à diminuer, et le premier ministre, vent en poupe, peut affirmer que la santé économique du pays se compare favorablement à celle de la plupart de ses partenaires européens.

Est-ce assez pour que la partie soit jouée d'avance, comme on semble le croire dans la City, où l'annonce des élections a été célébrée à la hausse ? La question est de savoir si la masse des Britanniques est prête pour une dose supplémentaire de « thatchérisme », c'est-à-dire non pour une pause dans la révolution conservatrice qu'à entrepris la « dame de fer » mais pour une accentuation tous azimuts de ses réformes.

Le principal reproche adressé à

Mme Thatcher est en effet d'avoir mené une politique de « restructuration » dont les résultats, bénéfiques peut-être globalement, ont approfondi les différences entre régions et couches sociales. C'est à ceux qui étaient déjà les moins favorisés que l'expérience a coûté le plus cher, et les signes sont multiples de la dégradation du climat social qu'implique un tel choix.

Il n'est pas certain que l'amélioration en partie conjoncturelle des principaux indicateurs économiques — ainsi que les succès obtenus sur le plan international — renouvelle une sorte d'« effet Malouines » comparable à celui qui permit la victoire de Mme Thatcher en juin 1983. Cela suffira-t-il à effacer les mauvais souvenirs, par exemple, des graves affrontements qui ont secoué les quartiers les plus déshérités de plusieurs grandes villes et à calmer les inquiétudes des laissés-pour-compte du « capitalisme populaire » cher au premier ministre ?

— LE MONDE

Une consultation étriquée

LES ÉCHANGES qui ont eu lieu cette semaine sur l'entente du Lac Meech, en commission parlementaire, ont été fort intéressants et significatifs. Pour les profanes que nous sommes, les neuf experts invités par les deux partis ont fait part de points de vue, fort divergents, qui démontrent l'importance et la complexité du dossier. Pour leur part, les députés les ont interrogés de façon courtoise, permettant ainsi d'approfondir un débat crucial.

Cela démontre l'utilité, voire la nécessité de cet exercice parlementaire. Même s'il n'y a pas de bousculade dans les autobus à propos de l'accord historique des onze premiers ministres, même si les « non-instruits » (selon un mot malheureux de l'ancien premier ministre Jean Lesage) ont peine à s'y retrouver dans les savantes argumentations, il n'en reste pas moins que la loi fondamentale du pays mérite le plus large éclairage public qui soit.

En ce sens, l'avis de MM. Gérard Beaudoin et Robert Décaré, qui sont éminemment favorables à l'entente, ainsi que celui de Mme Solange Chaput-Rolland, qui donne aussi un aval enthousiaste, permet de mesurer les progrès accomplis par le Québec. Par exemple, il faut prêter attention quand M. Beaudoin explique que l'accord atteint les limites du réalisme politique.

D'autant que des invités de l'opposition reconnaissent eux-mêmes que le chemin parcouru au Lac Meech est loin d'être négligeable. M. Fernand Dumont, par exemple, a eu des propos flatteurs envers les talents de négociateur de M. Robert Bourassa ; ce dont ce dernier s'autorise, tout en acceptant les fleurs, pour éviter le pot qui suivait. Or, pour le sociologue de Laval, la reconnaissance du Québec comme société distincte ne veut rien dire — elle risque au contraire d'engendrer la plus vive confusion — si on ne précise pas quelle langue parle cette société.

Cette opinion, qui est aussi celle de M. Léon Dion, le ministre Gil Rémiard l'écarte allègrement. Ce ne sont pas des juristes, dit-il, et les tribunaux ne se fondent que sur des textes juridiques...

L'éminent professeur de droit devenu ministre a peut-être raison, dans sa certitude olympienne, un brin hautaine. Mais une chose me



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

frappe. M. Dion, son mentor et ancien conseiller, a fait un cheminement singulier au cours des deux dernières semaines. Dans un premier temps, il estime que l'accord, avec ses gains indiscutables, a atteint les limites du possible ; toutefois, la formulation concernant le caractère distinct du Québec comporte une profonde ambiguïté. Fort heureux de cette approbation, même nuancée, le gouvernement fait inviter M. Dion. Surprise. La réserve ou réticence du professeur de Laval est devenue une profonde inquiétude. À moins d'un amendement précisant la protection et la promotion du français au Québec, ce dernier risque fort d'être le dindon de la farce.

Cette démarche est fort troublante. Surtout si on y ajoute l'opinion éclairée de Mme Andrée Lajoie à propos du *pouvoir de dépendre*, il me semble que la belle assurance ministérielle doit être quelque peu ébranlée. M. Rémiard peut repousser du revers de la main la dénonciation de M. Jacques-Yvan Morin, la jugeant partisane (comme si sa propre conversion libérale n'était pas fort récente). Mais il ne

peut balayer sans examen l'avertissement de M. Dion.

Le débat public doit donc se poursuivre, sortir du cadre restreint des experts et des initiés, rejoindre tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du Québec. Ce qui sera fait la semaine prochaine, mais dans un cadre tel que les échanges seront équilibrés, voire éscamotés, comme si le gouvernement avait hâte d'en finir.

En effet, plus de 50 organismes et une demi-douzaine de personnes ont demandé à être entendus par les députés. De ce nombre, le gouvernement n'a retenu qu'une douzaine d'organismes et une seule personne, Me Guy Bertrand, de Québec. Davantage, de sa propre autorité, il a fait inviter la Chambre de commerce du Québec et celle de Montréal, plus deux autres experts, Mme Nicole Duplé, de l'Université Laval, et M. François Chevrete, doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Ce que voyant, un autre professeur de droit de Laval, M. Guy Tremblay, a demandé à témoigner. En vain, à ce jour.

Certes, les organismes et personnes invités sont représentatifs de divers courants d'opinion et ont un éclairage particulier à fournir. Mais, sur quelle base et selon quels critères en écarte-t-on d'autres, notamment : les retraités, les étudiants, le Mouvement Québec Français, le Parti nationaliste, le Rassemblement démocratique pour l'indépendance, l'Union des artistes et l'Union des écrivains ?

Au lieu d'élargir le débat, d'y associer tous les citoyens qui le veulent, le gouvernement le limite de façon arbitraire, pour des raisons obscures. Est-ce ainsi qu'il veut nous faire avaler le pari raisonnable dont parlait M. Bourassa cette semaine ?

Au lieu d'aller au fond des choses, le gouvernement escamote une consultation essentielle. C'est fort suspect et dangereux.

ACCORD CONSTITUTIONNEL : M. TRUDEAU ROMP LE SILENCE !



LETTRES AU DEVOIR

■ Reconquête

Lettre à Mme Pauline Marois

QUEL SENTIMENT d'espérance m'envahit lorsque je lis l'article du DEVOIR du samedi 9 mai vous citant. Le feu sacré qui m'habitait s'est éteint peu à peu depuis la dernière campagne électorale. Cependant ce matin vous m'apportez une fraîcheur. Vous êtes la personne du moment.

Je sens chez vous une intégrité, une ténacité, l'intelligence qu'il nous faut. Vous êtes dotée d'une riche expérience et vous apprêtez quand même un renouveau. J'espère que vous prendrez la place qui vous revient au Parti québécois. Je fais partie des gens du peuple qui ne peuvent s'identifier au PQ présentement avec Pierre-Marc Johnson. Je fais aussi partie des gens qui ont besoin d'une identité politique. Ce matin je sens que je serais facile à reconquérir comme militante avec des gens comme vous.

— JOHANNE CARIGNAN
Sainte-Flavie, le 9 mai.

■ Encore des études !

Lettre à Mme Gagnon-Tremblay,

ministre de la Condition féminine

COMME responsable du dossier de l'accès à l'égalité à la CSN, je suis consternée de constater que 20 entreprises vont bénéficier d'une subvention de \$50,000 chacune pour « approvisoir le concept d'accès à l'égalité ».

Elles n'auront qu'à verser \$17,000. Plus étonnant : en cette période de restrictions budgétaires, votre ministère n'a pas osé leur imposer des obligations précises et des objectifs à atteindre dans les plus brefs délais.

Outre de nommer un responsable du programme, l'unique obligation de l'entreprise est de produire un diagnostic de la situation, afin de percevoir le dernier versement de \$20,000.

Est-il besoin de vous signaler, Mme la ministre, que les critères de subventions aux groupes de femmes, aux garderies, sont beaucoup plus sévères ! Aux Affaires sociales, la ministre impose des restrictions qui touchent les travailleuses et les utilisatrices de services, alors que votre ministère se complait dans le laisser-faire quant aux programmes subventionnés d'accès à l'égalité dans le secteur privé !

Est-ce à dire qu'une entreprise profitera, somme toute, d'une prime de \$50,000 pour ne faire qu'une analyse de ses effectifs et de son système d'emploi, sans être contrainte d'envisager des solutions ni avoir l'obligation de concrétiser l'égalité des femmes en emploi ?

Pour assurer le succès de ces programmes, il est essentiel d'impliquer les employées et les syndicats car ces mesures peuvent entraîner des réformes majeures au sein d'une entreprise. Si les premières personnes visées ne sont pas informées ni étroitement associées à la démarche, le programme risque d'avoir des difficultés à se réaliser. Or, vous n'avez pas exigé des entreprises qu'elles associent leurs employés, hommes et femmes, au projet.

Votre ministère rejette-t-il les études montrant qu'une des garanties de réussite des programmes est d'associer étroitement le personnel et le syndicat à tout le processus d'implantation ?

Du budget de \$6,5 millions pour trois ans, le secteur privé se voit accorder \$1,9 million pour un projet-pilote visant à vérifier la faisabilité de programmes d'accès à l'égalité dans ce secteur. Pour les femmes, il y a là toute une nuance que vous ne semblez pas vouloir saisir. Elles n'en sont plus à se demander si l'égalité en emploi est « faisable » dans le secteur privé mais plutôt « comment la faire ».

Il s'agit là d'un choix de société. À l'ouïe, ainsi, ne croyez-vous pas, Mme la ministre, que les résultats, après ces deux années, ne soient aussi vagues que le sont vos critères ?

Les femmes à la CSN étaient favorables à un tel programme. Mais votre gouvernement ne prend pas les moyens pour s'assurer de la réussite.

Puisque sur la Colline parlementaire on n'écoute désormais qu'un seul discours, nous vous demandons, comme contribuables, de prendre vos responsabilités et de réviser les positions de votre ministère sur cette question.

— DANIELLE HÉBERT
responsable du Service et du Comité de la condition féminine représentant 125,000 travailleuses
Montréal, le 14 mai.

■ Les autochtones à l'action

C'EST SOUS le huis clos, demandé par M. Hatfield et accordé sans discussion par Brian Mulroney, que les dirigeants politiques du Canada ont orchestré l'échec de la conférence constitutionnelle sur la question autochtone.

Il faut dire qu'il y avait de quoi être gêné...

La page d'histoire que Mulroney voulait écrire n'était pas nouvelle, ce n'était qu'une triste répétition de l'histoire de la langue fourchue : de beaux discours « humanistes » masquant un projet colonialiste.

Les dirigeants des provinces comme l'Alberta et la Colombie-Britannique perdraient beaucoup de privilèges en accordant l'autodétermination aux autochtones. Leurs petits amis des multinationales de la forêt ou du pétrole font des fortunes sur les terres ancestrales des autochtones sans leur rendre leur dû.

Pour ce qui est du Québec, l'absence de notre gouvernement à la table ne reflète-t-elle pas aussi une volonté de préserver des privilèges ? N'y a-t-il pas un lien à faire entre le projet de la Baie James II et la « savante » stratégie de Rémiard et de Bourassa ?

Pour l'Alliance autochtone de Montréal, la situation est claire ! Comme le disait notre représentant à la conférence : « Le racisme se porte encore très bien au Canada. Et certains des grands racistes du pays se retrouvent, non pas chez les petites gens qui forment le peuple de ce pays ; mais chez ses politiciens, chez ses propres dirigeants. »

Plutôt que de faire confiance aux promesses de l'État, les autochtones vont commencer à appliquer directement et localement leur droit fondamental à se gouverner eux-mêmes. Déjà, les frères et les sœurs de Kahnawake ont annoncé des mesures en ce sens.

Dans la région de Montréal l'Alliance multiplie les contacts avec les organisations syndicales et po-

pulaires, pour sensibiliser la population non autochtone à nos réalités et à nos revendications.

Les mois à venir verront sans doute une nouvelle dynamique marquer la lutte des peuples autochtones. Les membres de l'Alliance autochtone seront au rendez-vous ! Qu'en sera-t-il des progressistes québécois et québécoises ?

— LORENZO BROUSSEAU
Alliance autochtone de Montréal
Montréal, le 8 mai.

■ Fondation surprenante

Lettre à M. Louis-Paul Allard

LA CRÉATION récente de la Fondation québécoise en environnement m'a surpris. Plusieurs associations écologiques telles qu'Environnement Jeunesse existent déjà et je me demande ce qu'un nouveau groupe peut apporter de plus.

Mais ce qui m'étonne le plus, ce sont les largesses de vos commanditaires. Les gouvernements ayant la réputation d'être des grappe-sous ces jours-ci, vous pouvez vous considérer privilégiés d'avoir pu bénéficier de centaines de milliers de dollars. J'espère que vos généreux commanditaires ne manqueront pas d'appuyer d'autres associations qui travaillent depuis déjà plusieurs années à la promotion de l'écologie.

Je trouverais cependant dommage que vous et vos amis, par la place que vous occupez dans la société, puissiez anéantir les années d'efforts de militants de diverses couches de la société, qui ont sacrifié temps et argent pour faire avancer une cause à laquelle vous semblez adhérer.

Pourquoi ne pas avoir mis votre prestige et celui de vos amis au service de groupes associatifs déjà existants ?

Visez-vous à monopoliser l'intérêt de la population et les largesses des commanditaires, même si ceci pouvait mettre en danger les associations actuelles ? Ou comptez-vous plutôt les appuyer dans leurs projets et démarches en mettant à leur service votre prestige, votre influence et, sans doute, vos nombreux contacts ?

— DANIEL GADBOIS
Montréal, le 11 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Coursier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'entente du lac Meech : le bon, le relatif et l'inquiétant

CLAUDE MORIN

L'auteur est professeur à l'École nationale d'administration publique

MALGRÉ l'absence de textes constitutionnels précis, je crois utile d'ajouter quelques brefs commentaires aux avis juridiques nombreux déjà émis sur l'entente de principe du lac Meech. Au plan de la dynamique politique, il y a en effet, dans cette entente, du bon, du relatif et aussi de l'inquiétant.

Le bon

La formule d'amendement contenue dans l'entente me convient pleinement, puisque c'est celle que le Québec cherchait à concrétiser en 1980-81. À l'époque cependant, et depuis l'échec de la conférence de Victoria, sept provinces étaient hostiles à l'octroi d'un veto à l'Ontario et au Québec. Nous avons néanmoins obtenu l'inscription dans la formule d'une possibilité inédite : une province pourrait refuser de se soumettre à une modification centralisant à Ottawa l'une ou l'autre de ses compétences et recevoir du même coup une compensation financière du gouvernement fédéral.

Cette pratique n'existe dans aucune autre fédération au monde et est susceptible de conduire graduellement à un statut particulier pour le Québec. Farouchement opposés à cette innovation, les libéraux fédéraux en limiteront la portée lors de pourparlers nocturnes dont on nous écarta sciemment : ils voyaient là une « prime à la séparation », argument qui convainquit certaines provinces du front commun. Mais, et c'est ce qui importait, le principe du retrait compensé fut maintenu.

De la sorte, c'est à partir de l'acquis québécois de 1980-81 qu'on en est venu à la formule du lac Meech. Je m'en félicite personnellement : il n'est pas désagréable de savoir que, désormais, la constitution cana-

dienne sera modifiée grâce à une procédure imaginée sous un gouvernement souverainiste ! Certes, pour améliorer l'acquis, le premier ministre Mulroney a dû consentir un veto à toutes les provinces sur les institutions centrales, alors que, jusqu'ici, selon les fédéraux eux-mêmes, seul le Québec détenait un veto sur le Sénat. Parce qu'elle est une sorte de camisole de force, cette concession rend cependant virtuellement impossible toute réforme sérieuse du Sénat, mais elle a l'avantage d'écarter, pour pratiquement toujours, l'institution d'un autre niveau de pouvoir politique : des sénateurs élus, en nombre égal pour toutes les provinces.

Les partisans trudeauistes ne trouveront évidemment rien de réjouissant dans la nouvelle formule d'amendement. Quant aux libéraux provinciaux, ils ont eu bien tort de proclamer partout, depuis quelques années, la nécessité d'un « veto général » pour le Québec. Mieux vaut, et de loin, la formule que M. Mulroney a réussi à faire accepter aux provinces. Dans la pratique, elle permettra au Québec de se distinguer davantage des autres provinces. C'était, entre autres, notre but en 1980-81.

Le relatif

Je ne suis pas tellement épaté, par contre, des dispositions concernant la Cour suprême. Actuellement, par tradition, trois juges viennent du Québec. Dans l'entente de principe, on donne l'impression de vouloir constitutionnaliser cette pratique, mais il y a une nuance : les trois juges ne seront pas nécessairement du Québec, mais du Barreau civil. Le Québec est-il suffisamment protégé ?

Pour ce qui est de l'immigration, l'entente n'enlève aucun pouvoir à Ottawa, mais offre, en gros, d'insérer dans la constitution le contenu des accords en vigueur avec le Québec depuis 1977. Cette disposition confirme la latitude québécoise, ce qu'on ne saurait refuser, mais elle pourra

s'appliquer à toutes les autres provinces.

Question : jusqu'à quel point les politiques d'immigration de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique, par exemple, viendront-elles annuler les effets de l'action québécoise, ou même la contredire, aidées en cela par le droit à la mobilité inscrit dans la Charte des droits, ainsi que par la fameuse « clause Canada » ?

L'inquiétant

À première vue, l'accord du lac Meech sur le pouvoir de dépenser d'Ottawa semble reconnaître, dans la constitution, la politique de retrait des programmes conjoints que j'avais été chargé, sous le gouvernement Lesage, de négocier avec Ottawa. Le Québec avait alors réussi (c'était avant l'ère trudeauiste) à faire remplacer par un abatement fiscal et une compensation financière les subventions fédérales conditionnelles dans 28 programmes de compétence provinciale.

C'était en 1965. Une période de transition de cinq ans avait été prévue ; après cette période, le Québec devait recevoir une compensation fiscale définitive et devenir libre d'agir à sa guise dans ces domaines jusque-là contrôlés par le pouvoir de dépenser d'Ottawa. Pour des raisons trop longues à expliquer ici, la période de transition dure encore à l'heure actuelle et des conditions fédérales continuent de s'appliquer. Leçon : Ottawa ne cède pas volontiers son pouvoir de dépenser.

L'accord du lac Meech ne limite pas vraiment, mais risque plutôt d'accroître ce pouvoir dont le Québec, sous tous les régimes, a toujours contesté la portée. Comment cela ? Il faut ici bien se rendre compte de deux choses. D'abord, en réclamant une compensation plutôt que de se soumettre à un programme conjoint, le Québec ne pourra pas utiliser à son gré les fonds reçus ; comme le dit l'entente, il devra mettre « en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objec-

tifs nationaux ». Et qui, croit-on, définira ces « objectifs » ? Le gouvernement d'Ottawa.

Ensuite l'entente du lac Meech ouvre à Ottawa la porte de tous les domaines provinciaux puisque le Québec lui-même aura constitutionnellement reconnu et admis son pouvoir général de dépenser pour n'importe quel « domaine de compétence provinciale exclusive ». En conséquence, dans l'avenir, Ottawa pourra calibrer ses subventions conditionnelles en fonction des pressions de chaque province et réduire relativement d'autant la péréquation qui, elle, est versée sans condition.

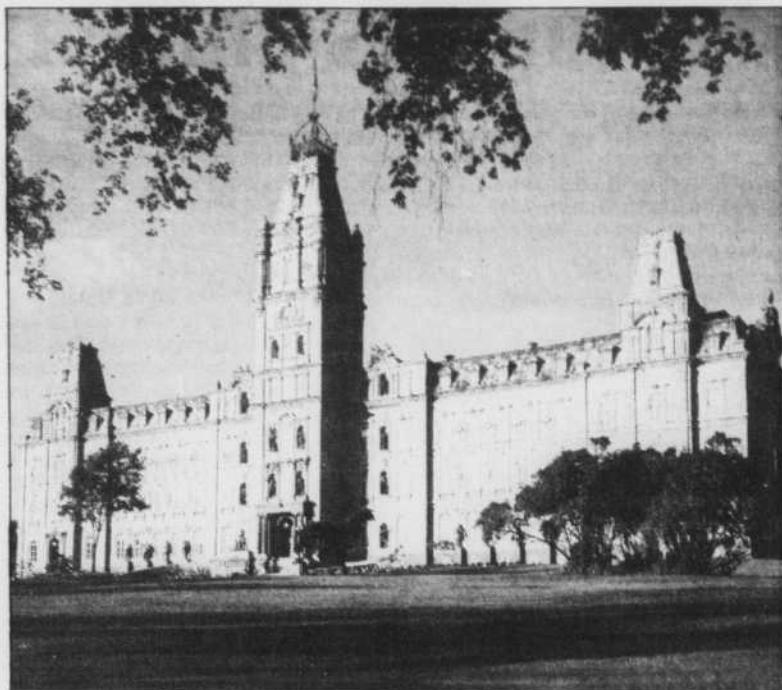
Il pourra même inventer des programmes d'enseignement, des travaux municipaux ou que sais-je encore, sachant que toute province qui optera pour une compensation devra s'en servir dans les domaines et aux conditions fixées par le gouvernement central. En somme, on propose ici au Québec une période de transition permanente où, soumis aux orientations fédérales, il risque de voir se multiplier en pratique les juridictions concurrentes.

Quant à la notion de « société distincte », elle peut aussi bien comporter un progrès que se révéler être une coquille vide, une illusion. Chose certaine, la rédaction de cette clause doit être revue de façon à lui donner des « dents ». À cet égard, je serais tenté de me rallier à une proposition du genre de celle que Léon Dion avançait dans ces pages récemment.

Quelques suggestions

On comprendra que mes commentaires sont forcément incomplets. Il faudra, pour sûr, revenir sur tous ces sujets, comme il importera également d'apporter au débat actuel les éléments factuels permettant d'en finir une fois pour toutes avec des sottises comme « l'abandon du droit de veto » ou la « reconnaissance de l'égalité des provinces » par le Québec en 1981. Pour le moment, je m'en tiendrai à quelques suggestions.

Il importe d'abord d'éviter la précipitation. Les textes fondamentaux



« La notion de société distincte doit absolument être contraignante, c'est-à-dire contenir des garanties indéniables... S'il y a une « chance historique » dans l'entente du lac Meech, c'est là qu'elle se trouve. Mais cette chance peut devenir un piège »

sont encore à venir. Présentement, nous ne disposons que d'un communiqué de presse. Ce n'est que lors de la nouvelle rencontre des premiers ministres que nous verrons, le cas échéant, la distance entre le communiqué et les textes juridiques. Il serait inconcevable que l'acceptation de ces textes se fasse à la vapeur. Déjà, contrairement à l'impression première, deux passages du communiqué sont inquiétants comme je l'ai mentionné plus haut.

Pour ce qui est du pouvoir de dépenser d'Ottawa, il faut le baliser et vraiment le limiter, par exemple en le soumettant à l'approbation préalable de sept provinces sur 10 et en permettant aux dissidents d'utiliser la compensation à leur gré. La notion de société distincte doit absolument être contraignante, c'est-à-dire contenir des garanties indéniables ; on n'a pas le droit à ce propos, de se contenter qu'une vague possibilité que, les circonstances aidant, les juges interpréteront *peut-être* à l'avantage du Québec un concept que les politiciens eux-mêmes seraient incapables de préciser. S'il y a une « chance historique » dans l'entente du lac Meech, c'est là qu'elle se

trouve. Mais cette « chance » peut devenir un piège.

Dernière suggestion. Avant la rencontre du lac Meech et surtout depuis, Ottawa a fait préparer par ses experts juristes du Conseil privé et du ministère de la Justice une bonne quantité d'analyses portant sur les conséquences prévisibles de toutes ses composantes de l'entente de principe. Ces documents sont normalement réservés au seul usage du gouvernement central, mais il s'y trouve des opinions que le Québec aurait avantage à connaître.

C'est là qu'on verra le sens qu'Ottawa donne, de son côté, à des stipulations que l'on comprend parfois de façon fantaisiste dans les milieux politiques pressés de régler définitivement un problème constitutionnel qui, de toute façon, ne sera pas résolu par un accord fondé sur les demandes les plus modestes à avoir jamais été formulées par un gouvernement québécois.

Je ne demande pas que les analyses et opinions des experts fédéraux soient rendues publiques. Mais, à moins d'être résolu de naif, le gouvernement du Québec doit exiger de les connaître. C'est essentiel, ne serait-ce que pour voir venir...

La réforme Lavoie-Roux des CLSC

La mission de prévention ne doit pas être négligée

LIBRE OPINION

LUCIANO BOZZINI
PIERRE-GERLIER FOREST

Les auteurs sont professeurs au département d'administration de la santé de l'Université de Montréal

ATOUTES fins utiles, la ministre de la Santé et des Services sociaux s'est rendue aux raisons du comité Brunet, qui a fait rapport en mars sur les services dispensés par les CLSC. La déclaration de Mme Lavoie-Roux, ainsi que le document de 91 pages qui l'a inspirée, devraient engager pour quelque temps la politique québécoise des services socio-sanitaires de base. Il convient donc que les choix qui viennent d'être faits soient largement débattus, d'autant qu'ils s'éloignent assez nettement des tartarinades du rapport Gobeil. [...]

Un modèle actuel

Certes, comme chacun sait, les CLSC n'ont pas le monopole de l'offre socio-sanitaire de première ligne. Pour satisfaire leurs besoins individuels, les Québécois ont le libre choix du consultant ou du thérapeute et, *a fortiori*, celui de la clinique ou de l'hôpital. Ce sont surtout des mandats plus collectifs qui furent attribués aux CLSC : maintien à domicile, vaccinations et périnatalité, santé scolaire, santé au travail, etc. Compte tenu de la concurrence de la médecine privée de première ligne, il est tout à l'honneur du comité Brunet d'insister sur le succès relatif des CLSC.

En revanche, ce succès relatif appelle une nouvelle phase de progrès. Faisant sienne une des thèses de base du comité (thèse du reste assez répandue dans le réseau des CLSC), Mme Lavoie-Roux conclut que la condition centrale du progrès est la fin d'une trop grande dispersion, le resserrement de la mission à quelques programmes et services de base. Dans ses propres termes, il faut désormais que « chaque citoyen puisse avoir une image simple et concrète de ce qu'offre son CLSC ».

Ainsi, deux propositions fondamentales caractérisent le plan Bru-



Photo Jacques Grenier

Le CLSC de Pointe-aux-Trembles

net/Lavoie-Roux : 1) Le projet de fournir, sur tout le territoire, un nombre restreint de programmes solides : trois ou quatre programmes provinciaux et un programme local ; 2) la décision d'offrir partout des services courants médicaux et sociaux « forts », c'est-à-dire des services aptes à répondre, à court terme au moins, à tous les besoins émergents sans renvoi « professionnalisé » ou bureaucratique de la demande.

On ne peut par ailleurs manquer d'être frappé par le souci du comité de placer chacun devant ses responsabilités : du ministère aux CLSC en passant par les autres catégories d'établissements, le renforcement du réseau dans une telle optique n'ira pas sans soumettre activités et procédés à l'examen le plus sévère.

Les CLSC après le rapport Brunet

Si on excepte la réaction des hygiénistes dentaires, le rapport Brunet n'a pas créé de gros remous. Salué avec satisfaction par la Fédération des CLSC, faut-il conclure qu'il ne soulève pas de questions épineuses,

que, à la suite des décisions de la ministre, le sort des CLSC est définitivement scellé ? La situation nous apparaît éminemment ouverte sur plusieurs points dont deux seront relevés ici.

D'un côté, il va falloir inclure dans le processus de réalignement les oublis ou zones sous-développées du rapport que gestionnaires et intervenants du réseau ne manqueront sans doute pas de mettre sur la table.

À titre d'exemple, les adultes sont largement absents dans les programmes recommandés. Mais un autre oubli frappe davantage le lecteur. Paradoxalement peut-être, le rapport Brunet parle peu de l'ensemble de la mission prévention des CLSC. On ne parle pas de maladies infectieuses, de vaccinations, de MTS. Encore moins d'activités de prévention plus modernes : cancers, maladies cardio-vasculaires, etc. On parle peu ou prou de groupes d'entraide, d'éducation, de sensibilisation. On passe vite également sur la promotion de la santé.

Il est peut-être inutile que le CLSC dédoublent les campagnes d'information sur les saines habitudes de vie. Mais le champ de la promotion de la santé est plus large : le CLSC peut-il être absent, sur le plan local, de la création d'un environnement sain, de la participation (ce qui ne signifie pas prise en charge) aux diverses politiques publiques (dans l'éducation, le logement, le travail, les loisirs, etc.) qui ont un impact sur la santé ?

La préoccupation légitime du comité en faveur des individus et groupes les plus à risque (on sait que les institutions de prévention ont précisément de la difficulté à travailler avec eux) ne doit pas distraire du fait fondamental que sur divers paramètres des conditions de vie, il faut agir avant que les individus soient « à risque ».

Recentrage et décentrage

C'est sur un deuxième point cependant que le débat risque d'être plus houleux : sur le resserrement de la

mission. Il est temps à cet égard de sortir des ornières idéologiques. D'abord en discutant sérieusement du principe du recentrage. Qu'y a-t-il de scandaleux à ce qu'une institution publique offre à l'ensemble des citoyens une gamme relativement homogène de services d'une localité à l'autre ? Ceci nous apparaît d'autant moins condamnable que seuls les grands paramètres de cette gamme de services seraient décidés centralement, ce qui n'exclut pas du reste une large participation.

Contrairement à une rhétorique courante, le fonctionnement actuel des CLSC montre que la programmation par le haut (en termes de grands objectifs de services) n'est pas contradictoire avec une forte autonomie locale sur la manière de rendre les services, y compris sur leur teneur en action communautaire. Il y a des risques et il faudra être vigilants en particulier sur deux points de la déclaration de la ministre : la thèse que le programme local devra être soumis pour approbation au ministère à travers le Conseil régional (échelon bureaucratique supplémentaire) et que les CLSC devront s'articuler avec les autres partenaires du réseau.

Il ne faudrait pas confondre la collaboration nécessaire et la souplesse locale avec les rituels de « concertation » qui risquent de tuer la créativité locale et qui aboutissent souvent à d'interminables luttes de position pour compenser l'absence d'orientations et de mandats institutionnels clairs de la part du ministère.

Il y a ensuite le degré de recentrage proposé. Les défenseurs du « localisme » qualifieront sans doute de « bonbon » la latitude de mettre sur pied un programme local. Certes le scénario social de plus d'autonomie locale n'est pas condamnable en soi, à condition qu'on s'y penche vraiment. En arbitrant d'abord entre autonomie locale et équité/égalité des services. En clarifiant ensuite ce

qu'on entend par le pouvoir local. Celui de ceux qui crient le plus fort ? Celui qui s'incarne dans les dadas de certains intervenants ? Celui de l'oligarchie locale ?

Il faut sortir du mythe du pouvoir local pur, efficace, démocratique. Un des problèmes qui à lourdement pesé sur le développement des CLSC n'a-t-il pas été le fait que — créés comme institution socio-sanitaire de première ligne — ils ont dû pallier l'absence d'autres institutions locales de développement économique et social ? Il n'est pas surprenant que la ministre indique aujourd'hui que la création d'emplois, le logement, les loisirs ne devraient plus être les soucis des CLSC, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas co-participants dans certains dossiers.

Au bilan, il nous semble qu'il faille considérer la réalité avec souplesse, « dialectiquement ». Dans un premier temps, il est vrai que la réforme qui s'engage renforce le processus de recentrage des CLSC, leur vocation socio-sanitaire. Mais, dans un deuxième temps, pourquoi cette phase ne serait pas suivie d'une période de décentrage, à la mesure du développement socio-politique du Québec ? Nulle réforme n'est parfaite, nulle réforme n'est achevée : celle-ci a confirmé le droit de cité des CLSC, ce qui n'est pas mince.

Quelque chose à dire ?



Rapports annuels
Thèses, mémoires
Journaux internes
Pamphlets
Lettres circulaires
Micro-édition

L'art typographique à votre portée

Les Éditions C.G.

525-4689

WEEK-END/SÉMINAIRE

KARMA ET RÉINCARNATION

avec
Placide GABOURY

philosophe

musicien

peintre

écrivain



Les 22, 23 et 24 mai, chez lui dans une atmosphère de lumière et de paix
Renseignements: 383-7690 ou 598-5096
(Séminaire limité à 15 personnes)

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

JEUX

de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION « DES CHIFFRES ET DES LETTRES » EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVQ (réprise à 11 h 30)

LE SERVICE DE DOCUMENTATION PASTORALE

La plus grande librairie religieuse de langue française au Canada annonce une

GRANDE VENTE PRÉ-INVENTAIRE

du 18 au 30 mai 87

Réductions de **20% 25% 30%**

sur livres, disques, cassettes, partitions musicales, posters, cartes de souhait, etc. excepté les livres liturgiques, les textes de catéchèse et quelques autres titres.

Une occasion unique pour découvrir S.D.P., et pour mettre à jour votre bibliothèque!

SERVICE DE DOCUMENTATION PASTORALE

312, Sherbrooke Est — Montréal — H2X 1E6
Tél.: (514) 844-1753 (Métro Sherbrooke)

115, rue Carillon, Centre Diocésain
Hull, P.Q. J8X 2P8 — Tél. (819) 777-6408

Rita Hayworth, l'inoubliable «Gilda» des années cinquante, meurt à 68 ans

NEW YORK (d'après l'AFP et REUTER) — L'actrice américaine Rita Hayworth, l'une des plus grandes stars et *sex-symbol* d'Hollywood dans les années 1940 et 1950, est décédée dans la nuit de jeudi à vendredi à New York, à l'âge de 68 ans, au domicile de sa fille, la princesse Yasmine Aga Khan.

Un porte-parole de la famille, Mme Michelle Weinstein, s'est refusé à tout autre détail. Rita Hayworth souffrait depuis plusieurs années de la maladie d'Alzheimer, qui affecte le cerveau et entraîne une sénilité précoce. La fille de Rita Hayworth préside une association internationale de lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Depuis plusieurs années, celle que le monde entier connaissait pour son rôle de *Gilda* à l'écran (le film de

Charles Vidor en 1946), était gravement handicapée par cette maladie, souffrant notamment de troubles de la mémoire et de la parole. Elle avait été placée par décision judiciaire sous la garde de l'une de ses filles en 1981.

Née le 7 octobre 1919 à New York, d'un père et d'une mère danseurs, qui faisaient carrière dans les villes de la frontière américano-mexicaine sous l'appellation des *Dancing Caninos*, elle avait débuté par la danse dès l'âge de 12 ans avant de commencer à l'écran en 1935, à l'âge de 16 ans, après qu'un responsable de la Twentieth Century Fox l'ait découverte à Mexico dans un spectacle de ses parents. Son vrai nom était Margarita Canino, mais elle prit pour le cinéma le nom de Rita Hayworth, en 1937.

Elle devint célèbre au début des années 1940 en tournant avec Fred Astaire (*You'll never get rich*, 1941) et Gene Kelly (*Cover Girl*, 1944). Avec *Gilda*, puis *La Dame de Shanghai* (le film d'Orson Welles en 1948), elle devint véritablement le *sex-symbol* d'Hollywood, laissant éclater sa sensualité à l'écran.

Cette «vamp», dont le portrait fit la joie des soldats américains pendant la deuxième guerre mondiale, connu parallèlement une vie privée mouvementée, marquée par cinq mariages, notamment avec Orson Welles et le prince Ali Khan. Sa liaison avec le prince avait suscité scandale et passion, on alla même aux États-Unis jusqu'à boycotter ses films, une tempête qui ne se calma qu'avec leur mariage en 1949.

Lorsqu'en juillet 1946 la première bombe H est expérimentée au-des-

sus de l'atoll de Bikini, elle est ornée sur ses flancs de la silhouette de Rita Hayworth, immortalisée dans *Gilda* qui avait fait d'elle cette année-là la *pin-up girl* numéro un du monde entier.

Dans *Gilda*, un film écrit pour elle, Rita Hayworth avait joué ce que l'on considère comme l'une des plus belles scènes érotiques de l'histoire du cinéma, lorsqu'ondulant aux accents d'une musique langoureuse, lentement, elle enlevait ses longs gants noirs, geste plus troublant que le plus audacieux des effeuillages.

Le succès de Rita Hayworth a été un phénomène de société aussi important que l'apparition de Marlene Dietrich dans *L'Ange bleu*, Brigitte Bardot dans *Et Dieu créa la femme*, ou Marilyn Monroe dans *Les hommes préfèrent les blondes*.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Brazeau

bres, le juge Yvon Mercier de la Cour provinciale, le professeur Jean Héu de l'Université de Montréal, Me Jean Alaire sous-ministre associé de la justice et Me Juliette Pelletier, avocate au ministère de la Justice.

Sans aller jusqu'à recommander la parité de traitement avec les juges de la Cour supérieure — ce que demande la Conférence des juges du Québec, qui regroupe l'ensemble des juges de nomination provinciale — le comité Brazeau veut que leur soit accordé le même salaire que les juges des cours de comté d'Ontario.

Mais il recommande également d'augmenter rétroactivement le salaire des juges de nomination provinciale à \$84,732 au 1er juillet 1986 et à l'augmenter à \$99,231 dès le 1er juillet prochain.

Les juges de nomination provinciale touchent actuellement \$75,389 et ceux des cours de district \$103,700, contre \$108,700 pour les juges de la Cour supérieure.

Le traitement de ces deux derniers groupes — qui sont nommés par le gouvernement fédéral — est en voie de révision et, si les recommandations de la commission triennale sur les salaires des juges sont adoptées, les juges des cours de district toucheraient \$122,700 et ceux de la Cour supérieure quelque \$127,000.

Il en coûterait, selon les études réalisées pour le comité, \$1,28 million pour l'année 1986 et \$4,33 millions pour 1987, pour donner aux juges québécois la parité avec leurs collègues des Cours de district de l'Ontario.

Selon le comité, les juges de nomination provinciale du Québec exercent des fonctions similaires non pas aux juges de la Cour provinciale de l'Ontario, mais bien à ceux des cours de district de cette province, qui sont nommés par le gouvernement fédéral.

«La juridiction des juges de nomination provinciale au Québec excède considérablement celle des juges de nomination provinciale des autres provinces canadiennes», affirme le comité et le rattrapage au niveau salarial «doit s'amorcer dans les plus brefs délais, sans devoir attendre l'entrée en vigueur de la réforme de la Loi sur les tribunaux judiciaires».

Par ailleurs, le comité reprend à son compte la vieille idée de l'unification des tribunaux québécois (Cour provinciale, Cour des sessions de la paix et Tribunal de la jeunesse) en une seule Cour du Québec.

L'idée avait déjà été recommandée par la Commission Prévoist sur l'administration de la justice en 1968, reprise par le ministre de la Justice Jérôme Choquette dans un livre blanc en 1975 et reprise encore par la plupart de ses successeurs, dont les derniers furent MM. Marc-André Bédard et Pierre Marc Johnson.

L'organisation de cette nouvelle cour est essentiellement celle que recommandait le comité Brazeau dans son rapport préliminaire en avril dernier.

«La Cour du Québec serait dirigée par un juge en chef assisté d'un juge administrateur et de deux juges en chef associés, l'un pour le district d'appel de Montréal et l'autre pour le district d'appel de Québec.

«Chaque juge en chef associé aurait sous sa direction des juges en chef adjoints responsables de chacune des chambres». La Cour du Québec serait, en effet, divisée en trois chambres, l'une pour les affaires criminelles, l'une pour les affaires civiles et administratives et l'une pour les questions touchant la jeunesse. Un juge en chef adjoint supplémentaire serait chargé de la chambre civile et administrative à Montréal, en raison du grand nombre de causes dans ce district.

Enfin, on propose de réduire le nombre de juges, surtout que près d'une centaine atteindront 65 ans ou 20 ans en fonction d'ici 1992, ce qui donnerait au gouvernement l'occasion de réduire sensiblement le nombre de juges.

«Le Comité a constaté qu'il existe présentement dans certaines régions un trop grand nombre de juges en raison soit d'une mauvaise répartition sur le territoire, soit d'une diminution de la charge de travail», affirme le rapport.

◆ Québec

Rémillard.

M. Rémillard explique que si le Québec se retire d'un programme de garderies, il ne peut utiliser l'argent pour des autoroutes, mais ce sont ses normes et critères qui prévalent.

Autre exemple: au lieu de construire des trottoirs pour augmenter la sécurité des gens, Québec pourrait utiliser ses normes et critères pour construire plutôt un pont ayant le même objectif de protection. Bref, pour lui, le terme objectifs est fort large et n'est pas en relation directe avec les normes et critères fédéraux.

Il y a lieu, ajoute le ministre, de cerner la lettre et l'esprit de l'entente dans sa juste perspective, et de faire preuve de vigilance à cet égard. Il y a eu consensus, clair et évident, il faut que tous en aient la même perception. Il se défend d'exagérer les interprétations divergentes. Mais il ne dit pas non plus que le Québec signera l'entente à coup sûr. C'est un pas immense pour le Québec et le Canada; il s'agit maintenant de traduire cette entente historique selon la lettre et l'esprit du lac Meech.

M. Rémillard avoue que cette question le préoccupe. Mais il ne sert à rien de se mettre la tête dans le sable. Le pouvoir fédéral de dépenser est là. Ottawa l'utilise depuis cent ans et envahit des champs de compétence provinciale. On ne veut plus de loi C-3, lance-t-il, mais le respect de nos compétences. En ce sens, le droit de retrait est un gain majeur.

Pourtant, alors que des craintes s'élèvent au Canada anglais quant à la dilution des pouvoirs fédéraux, des critiques virulentes sont exprimées au Québec, notamment par l'ancien ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, et une experte de l'Université de Montréal, Mme Andrée Lajoie. Pour elle, cette question est un cheval de Troie pour le Québec. Eux et d'autres estiment que mieux vaudrait le statu quo qu'une reconnaissance explicite et constitutionnelle du pouvoir de dépenser.

Sensible à ces critiques, M. Robert Bourassa a dit qu'il cherchait une technique juridique qui ne donnerait pas une assise constitutionnelle au pouvoir fédéral de dépenser. Autrement dit, il veut limiter ce pouvoir, non le rendre intangible. Ses collaborateurs confient que si l'entente du lac Meech achoppe, au début du mois prochain, ce sera sur ce point central. Les négociations ne sont pas dans l'impasse, mais lourdes et laborieuses, les Québécois se sentant même floués. D'où leur riposte publique, les tests d'interprétation se faisant par médias interposés.

Les difficultés d'arrimage ne surprennent pas le chef de l'opposition, M. Johnson, pour qui persistent les questions suivantes:

■ Le Québec n'a jamais reconnu explicitement le pouvoir de dépenser; en prétendant le limiter, il le reconnaît;

■ le droit à la compensation serait lié à la conformité aux objectifs nationaux: comment sera définie cette notion et en quoi des objectifs sont-ils différents de normes nationales?

■ qu'en est-il des programmes existants?

C'est la confusion totale, note M. Johnson. D'un côté, il y a M. Donald

Johnston, de l'autre, une experte, Mme Lajoie, pour qui cette clause constitutionnelle affaiblirait le Québec. C'est un malentendu historique. D'où la nécessité de discuter sur des textes juridiques, qui ne sont pas disponibles et ne le seront pas avant la fin de la commission parlementaire, jeudi soir prochain.

◆ Entreprises

maine ont voulu soumissionner mais on leur a refusé de leur accorder un court délai pour compléter leur soumission. L'une d'entre elles, le Centre international de linguistique Bouchereau, n'a jamais reçu les documents qu'elle avait réclamés. Après une deuxième requête, on les lui a finalement remis, dix jours avant la fermeture des soumissions.

Le ministère de l'Industrie du Québec affirme qu'il existe une soixantaine d'entreprises spécialisées dans le logiciel éducatif, dont plusieurs possédant de l'expérience dans l'enseignement du français. Ces entreprises croyaient être inscrites dans la liste des fournisseurs du gouvernement fédéral mais en fait, c'est dans une demi douzaine d'endroits qu'elles devraient s'inscrire: à Statistiques Canada, aux ministères des Approvisionnement et Services, de l'Expansion industrielle régionale, des Travaux publics, à l'Agence de développement international, etc.

Les ministères ne vérifient jamais leurs listes entre eux et ont ignoré, dans ce cas, les listes que leur avait fournies, un mois plus tôt, le ministère de l'Industrie du Québec. Ces listes identifiaient effectivement «logiciels pour apprentissage du français». On ne sait pas où elles sont rendues dans les divers ministères fédéraux.

Ainsi, le contrat de la Défense pour développer un nouveau système d'enseignement du français aux étudiants du collège militaire de Saint-Jean au Québec soulève plusieurs questions intrigantes:

■ une compagnie de Montréal, Matrox, vient d'obtenir un contrat de \$232 millions de la Défense américaine pour un contrat absolument identique de formation par l'utilisation des vidéo-disques; elle a gagné ce contrat contre la compagnie Sony; le ministère de la Défense canadienne a invité Sony de Toronto, mais pas Matrox;

■ l'entreprise DIL International, de Québec, a été sélectionnée par le ministère des Affaires extérieures pour participer à une exposition internationale itinérante; elle a même été invitée, aux frais du gouvernement, à une exposition à Rochester dans l'État de New-York et se trouve inscrite sur une liste officielle du ministère du Commerce appelée «Software products for World Markets»; elle aussi a été ignorée;

■ selon un fonctionnaire de Québec, Technogram de Chicoutimi a une réputation internationale pour ses logiciels d'enseignement du français; elle vient de mettre au point une grammaire intelligente utilisée par 25 % de la population scolaire québécoise; elle se trouve dans une région où on a développé une école de langue pour anglophones qu'utilisent d'ailleurs bien des politiciens fédéraux; elle aussi croyait être inscrite mais s'était enregistrée dans le mauvais ministère a-t-elle appris cette semaine; la même chose pour Teccart de Montréal qui a eu des contrats de plusieurs millions de dollars de l'ACDI pour développer des systèmes d'enseignement par ordinateur en Afrique, mais dont les acheteurs fédéraux ignorent l'existence.

On dit, au bureau de la ministre, Mme Monique Vézina, qu'on ne peut pas prendre toutes les entreprises par la main et leur dire quoi faire. Mais il s'agit d'un contrat cinq fois plus important que la moyenne des contrats de recherche de la Défense nationale et personne au ministère ni au cabinet de la ministre n'a semblé surpris qu'il n'y ait aucune compagnie québécoise sur les rangs.

On a refusé des délais à au moins deux entreprises québécoises mais un dirigeant de la Hoss Defence Systems de Toronto avait n'avoir aucune expérience dans ce domaine avant d'obtenir ce contrat et reconnaissait compter sur l'aide d'un fonctionnaire de la Défense nationale, Richard Pelletier, pour faire face à ses obligations. On peut se demander si les entreprises québécoises ont bénéficié de la même assistance.

Plusieurs chefs d'entreprises se plaignent que le gouvernement recherche activement des fournisseurs pour des raisons strictement politiques, mais qu'on ne fasse pas preuve d'autant de zèle quand il s'agit des contrats de recherche scientifique. Le gouvernement conservateur a même mis en place des comités provinciaux et nationaux de patronage (les National Action Committees), mais ne semble pas montrer le

même empressement à mettre de l'ordre dans ses listes de fournisseurs.

La question préoccupe d'ailleurs assez le gouvernement du Québec pour avoir demandé au Conseil de la politique scientifique de financer une étude sur la distribution des contrats fédéraux de recherche. M. Pierre-Paul Proulx, de l'Université de Montréal, veut ainsi vérifier comment il se fait que, depuis deux ans, le Québec reçoive à peine 10 % des contrats de recherche distribués par le ministère fédéral des Approvisionnement et Services. M. Proulx signale en outre que seulement 75 % des contrats sont accordés à des «fournisseurs uniques» et il serait intéressant de savoir comment ceux-là aussi sont pré-sélectionnés.

Le contrat accordé à l'entreprise de Toronto lui permettra de développer, aux frais des contribuables canadiens, un nouveau système d'enseignement du français qu'elle espère pouvoir ensuite mettre en marché auprès d'autres institutions. Les retombées de ce contrat de recherche de \$715,076 peuvent donc facilement atteindre plusieurs millions de dollars.

Dans le système canadien de distribution des contrats, les entreprises ignorent les demandes des ministères. Si elles ne sont pas choisies par un système de mots-clés confiés à un ordinateur, le contrat «leur passe sous le nez», comme dit le dirigeant de l'une d'entre elles. Ainsi Technogram était dûment enregistré, en français et en anglais, comme spécialiste dans la «production de logiciels informatiques destinés au marché éducatif et commercial». Mais c'était à Statistiques Canada.

Contrairement aux entrepreneurs en construction, avocats et notaires inscrits sur les listes des NAC responsables de la distribution des contrats aux amis du parti conservateur, personne n'a encore demandé aux fabricants québécois de logiciels de s'inscrire quelque part.

◆ Cannes

trouvé l'exercice pénible et laborieux. Tandis que d'autres festivaliers n'ont pu retenir leur émotion... Que c'est triste, la vieillesse, lorsqu'on a été jeune, beau, talentueux!

En compétition, *Le Dernier manuscrit*, de Karoly Makk, est adapté d'un roman d'un grand auteur hongrois, Tibor Déry. C'est la cinquième fois que Makk s'inspire d'une œuvre de Déry. «J'ai fait la connaissance de Tibor Déry en 1953, précise le cinéaste. Le Parti venait de critiquer très sévèrement son roman *La Réponse* et il en était bouleversé. Notre amitié s'est poursuivie jusque pendant les années 60 et s'est approfondie lorsqu'il a été emprisonné à la suite des événements de 1956.»

L'auteur était atteint du cancer qui devait l'emporter lorsqu'il écrivit *L'Enterrement gai*. Le film n'exprime pas particulièrement la gaieté. Un écrivain va mourir mais il laisserait derrière lui (ou ?) un manuscrit qui compromettrait son entourage. Pour célébrer qu'il soit aujourd'hui, cet écrivain n'en a pas moins été dénoncé et condamné à huit ans de prison à la suite des événements de 1956... *Le Dernier manuscrit* est un film sur le désarroi d'une génération à la veille de disparaître, celle qui a cru aux lendemains qui chantent et qui est allée se battre en Espagne en 1936, avant d'être profondément déçue, flouée. Mais c'est aussi un peu sur l'amour, beaucoup sur la mort. Un film sombre qui laisse un goût amer.

◆ Lalonde

gramme électoral qu'elle entend proposer aux militants péquistes d'ici le congrès de juin. Elle aura comme adversaire à la vice-présidence, Mme Nadia Assimopoulos, qui siège sur l'exécutif national depuis 1981. Confiant d'être élue, Mme Lalonde se présente comme la candidate de l'unité et rêve faire de ce congrès, celui de l'alliance de toutes les tendances qui habitent le Parti québécois. Pour y parvenir, elle tend la main à Pierre Marc Johnson et se dit assurée de la collaboration de son chef. Avec l'appui officiel de Pauline Marois et de Louise Harel, sa candidature prend l'allure d'une amorce d'un front commun de la gauche féministe.

Dans la course au leadership de 1985, Mme Lalonde figurait parmi les adversaires de Pierre Marc Johnson. De tous les témoins de la tendance orthodoxe, elle s'est illustrée comme le franc-tireur du clan. Son implication politique remonte à l'époque du Mouvement souveraineté-Association, mais c'est comme ministre désigné par René Lévesque au dossier de la condition féminine, qu'elle s'est fait connaître au sein du parti. Elle a œuvré dans le syndica-



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

Grandeurs et misères du NPD-Québec

Que le NPD-Québec recueille 48% ou 35% des intentions de vote des Québécois, selon que l'on se fie à la maison de sondage Angus Reid, plutôt qu'à Gallup, la conclusion est la même et indiscutable: ce parti jouit d'un appui populaire solide.

Sur la base de ce constat, on peut déjà présumer que le NPD-Québec pourra effectuer une intéressante percée au Québec. Combien de députés pourra-t-il faire élire? A deux ans des prochaines élections, il est encore trop tôt pour risquer une prédiction sérieuse.

Et cela pour plusieurs raisons. L'humeur de l'électorat est relativement volatile et sujet à de nombreuses fluctuations. De plus, le NPD-Québec montre tous les symptômes d'une organisation déficiente. Malgré les succès que ne cessent de lui prédire les sondages, le recrutement avance à pas de tortue et il n'a pas encore réussi à dépasser le cap des 4,000 membres. Conséquemment, il éprouve de la difficulté à assurer son autofinancement. Et ses associations fédérales sont structurées dans seulement 35 des 75 circonscriptions électorales.

Comment se peut-il que les Québécois expriment massivement leur intention de voter pour le NPD-Québec et qu'ils soient si peu nombreux à poser le geste de l'adhésion? Dès ses premiers mois d'existence, le Parti québécois avait réussi à recruter plus de 25,000 membres. Le phénomène trouve l'essentiel de son explication dans la spécificité des motifs d'adhésion.

Au début des années '70, les Québécois voyaient dans le PQ le véhicule de leurs aspirations nationalistes et ils se ralliaient à un projet collectif. La sympathie que les électeurs semblent vouloir manifester à l'égard du NPD-Québec doit être d'abord comprise comme un vote de protestation, comme l'expression de la déception de ceux qui ont appuyé le Parti conservateur aux dernières élections. Or, la réaction ne suscite jamais la même adhésion que le sentiment positif du goût de la participation à une aventure collective.

Sans doute que le NPD-Québec finira par résoudre ses problèmes organisationnels. Mais d'autres embûches menacent d'enrayer sa marche vers le succès. Le NPD-Québec est animé par une direction triciphale et il défend deux positions constitutionnelles contradictoires. Le leader national, Ed Broadbent, s'est prononcé en faveur de l'accord du lac Meech. Le président national associé, M. Michel Agnaff, membre de l'exécutif du NPD-Québec, responsable de l'organisation québécoise fédérale, endosse la position de son grand chef.

Et voilà que la situation vient de se compliquer davantage. Le chef du NPD-Québec, M. Jean-Paul Harney, a communiqué vendredi dernier avec le premier ministre Bourassa et lui a demandé d'être admis à témoigner devant la Commission parlementaire. Bon prince, M. Bourassa a acquiescé à sa requête et M. Harney se présentera mardi matin à l'Assemblée nationale pour contredire la position de son leader national et dénoncer l'accord du lac Meech.

Incohérence et ambiguïté plutôt malvenues chez un parti qui mise sur les péquistes désabusés pour construire son organisation et compte sur les forces progressistes nationalistes du Québec pour traduire les intentions de vote en succès électoraux.

Pierre Marc Johnson peut dormir en paix

Le congrès que le Parti québécois tiendra à la mi-juin à Québec sera l'occasion d'élire les membres de l'exécutif national du parti. Les candidatures sont maintenant toutes déclarées.

A la vice-présidence, Mme Francine Lalonde fera la lutte à Mme Nadia Assimopoulos. Faute de combattants, André Bélanger et Claude Masse sont respectivement élus aux postes de trésorier et de conseiller au programme. Également par acclamation, Michel Leduc accède au poste de secrétaire aux relations internationales; Isabelle Courville à celui de présidente du Comité national des jeunes et Chantal Mallen représentera le Comité d'action politique des femmes.

Les statuts du PQ prévoient par ailleurs quatre postes de conseillers-députés. Le chef du parti y a mis son grain, question d'éviter le trouble, et sa slate a passé sans la moindre opposition: André Boulrice (St-Jacques); Michel Gauthier (Roberval); Carmen Juneau (Johnson) et Roger Paré (Shefford).

Sept candidatures se sont annoncées pour remplir les six postes de conseillers, ce qui obligera la tenue d'un scrutin: Jeanne Côté, Serge Côté, Jean-Louis Dubé, Carole Du Sault, Stephanie Leboyonnet, Pauline Normand et Guy Vachon.

A l'exception de Mme Francine Lalonde à la vice-présidence, les candidats à l'exécutif national portent la marque du compromis et de la soumission au chef. Du début à la fin des congrès de comités, M. Johnson a tenté de convaincre les militants de la base de ne pas retenir l'article 1 du programme, qui stipule que la souveraineté est l'objectif fondamental du parti. Il a échoué.

Quand est venu le temps de former la nouvelle équipe de l'exécutif, il s'est assuré de ne pas avoir à partager son leadership avec des orthodoxes. Cette fois, il a réussi. Dans les circonstances, il serait étonnant qu'il mette à exécution sa menace de démission. A moins, bien sûr, qu'il ne parvienne pas à bloquer l'élection de Francine Lalonde et que des dissensions surgissent des lendemains du congrès.

Une photo qui parle

La semaine dernière, l'ex-ministre Pauline Marois était de passage au DEVOIR. Notre photographe Jacques Grenier en a profité pour la croquer sur le vif. L'essentiel de l'entrevue a porté sur les futures orientations politiques du parti mais il fut également question du leadership.

A la question: «Croyez-vous que M. Johnson donnera suite à sa menace de démissionner, si les divisions persistent au lendemain du congrès de juin», Pauline Marois n'a pas osé répondre. Puis, elle s'est recueillie dans un moment de prière qu'illustre magnifiquement bien la photo à laquelle on pourrait faire dire: «Mon Dieu, exaucez mon vœu et faites qu'il démissionne».



lisme et est devenue en 1970, la première femme présidente de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN).

Pour Francine Lalonde, il est impérieux que le PQ redeviennne le parti d'un projet de société, celui d'une société souverainiste, mais surtout social-démocrate. Il lui apparaît évident que le congrès de juin reconfirmera la souveraineté comme objectif fondamental du parti. Mais elle ne sera satisfaite que lorsque le PQ aura redéfini le contenu son projet souverainiste et redonné une nouvelle expression aux plus profondes aspirations populaires. Pour elle, cette redéfinition doit passer par l'urgence d'une politique intégrée de l'emploi, par une véritable déclaration de guerre au chômage et à la pauvreté. «Ce n'est pas en répétant souveraineté, souveraineté, souveraineté, que les contraintes du Québec vont s'effondrer comme les murs de Jéricho».

Il ne fait pas de doute pour Francine Lalonde que s'il veut ressusciter, le PQ doit faire du plein emploi sa première préoccupation, projeter l'image d'un authentique parti social-démocrate, s'impliquer quotidiennement dans les luttes des citoyens les plus démunis, redevenir le lieu privilégié de la réflexion, des nouvelles idées et des grands débats. «On ne peut rebâtir ce parti sans crier

l'urgence des changements économiques et sociaux. Oui, il faut faire un virage à gauche».

◆ Péโตรchimie

d'information avec IPL au ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, qui n'en croyait pas ses yeux.

M. Ciaccia a déclaré hier au DEVOIR que IPL, propriétaire du pipeline, a utilisé une procédure totalement irrégulière en s'adressant à l'ONE après la fin des audiences publiques, ce qui est de nature à influencer indûment cet organisme fédéral, qui à l'instar d'un tribunal doit garder une attitude de neutralité. M. Ciaccia s'étonne beaucoup de voir l'ONE répondre au document de IPL, puisque «la cause avait été entendue» et son incrédulité grandit encore lorsque l'ONE demande à IPL de rendre son document public! Enfin, il soutient que parler de tarification sans parler de Soligaz équivaudrait à une pure discussion technique.

Le ministre québécois a informé jeudi son homologue fédéral, M. Marcel Masse, de ces événements qu'il trouve complètement inacceptables et hier il lui a officiellement communiqué par écrit sa position. M. Masse prend le dossier en considération.



FONDATION
QUÉBÉCOISE
EN
ENVIRONNEMENT

La fumée cancérigène

Saviez-vous que dans une pièce fermée, la fumée de cigarette représente la plus importante source de pollution? Une seule cigarette libère dans l'air ambiant, outre la nicotine et le monoxyde de carbone, une centaine de produits cancérigènes et plus de 3,800 composés chimiques!

La fumée est très nocive pour les non-fumeurs. Elle peut être à l'origine de réactions allergiques, de cancers et de maladies cardiovasculaires. Des études récentes démontrent un risque plus élevé de cancer du poumon chez les non-fumeurs exposés involontairement à la fumée de cigarette.

S'abstenir de fumer, c'est conserver son environnement.